

**COMMISSION DE GESTION**

**DU**

**POUVOIR JUDICIAIRE**

**COMPTE RENDU**  
**DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX**  
**EN 1994**

\* \* \*

\* \* \*

mars 1995

# TABLE DES MATIERES

## Introduction

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>1</b>
<b>1.1.</b>	<b>LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE</b> .....	<b>1</b>
1.1.1.	Les magistrats .....	1
1.1.1.1.	Les magistrats de carrière .....	1
1.1.1.2.	Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris) .....	1
1.1.1.3.	Les juges prud'hommes .....	2
1.1.2.	Les collaborateurs .....	2
1.1.3.	Les avocats .....	3
<b>1.2.</b>	<b>LE BUDGET</b> .....	<b>3</b>
1.2.1.	Le budget de fonctionnement .....	3
1.2.1.1.	Les charges .....	3
1.2.1.2.	Les revenus .....	4
1.2.1.3.	Commentaire .....	5
1.2.2.	Le budget d'investissement .....	5
<b>1.3.</b>	<b>ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX</b> .....	<b>6</b>
1.3.1.	Le Projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE) .....	6
1.3.2.	Les Caisses et comptabilité .....	7
1.3.3.	L' Assistance juridique pénale, civile et administrative .....	8
1.3.4.	La documentation juridique et les bibliothèques .....	10
1.3.5.	Les pièces à conviction .....	10
1.3.6.	Les photocopies .....	10
<b>2.</b>	<b>ACTIVITES DES JURIDICTIONS</b> .....	<b>11</b>
<b>2.1.</b>	<b>APPROCHE GLOBALE - CIVIL, PENAL, ADMINISTRATIF</b> .....	<b>11</b>
2.1.1.	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1994 .....	11
2.1.2.	Statistiques globales du domaine pénal .....	12
2.1.3.	Statistiques globales du domaine civil .....	13
2.1.4.	Statistiques globales du domaine administratif .....	14
2.1.5.	Statistiques globales divers et assistance juridique .....	15
<b>2.2.</b>	<b>APPROCHE PAR JURIDICTION</b> .....	<b>16</b>
2.2.1.	La Cour de justice .....	16
2.2.1.1.	Statistiques globales de la Cour .....	16
2.2.1.2.	La Présidence .....	17
2.2.1.3.	Les Chambres civiles .....	17
2.2.1.4.	La Chambre des affaires sommaires .....	18
2.2.1.5.	La Chambre d'appel des baux et loyers .....	18
2.2.1.6.	La Chambre pénale .....	18
2.2.1.7.	L'autorité de Surveillance .....	19
2.2.2.	La Cour d'assises et la Cour Correctionnelle .....	21
2.2.3.	La Chambre d'accusation .....	22

2.2.4.	La Cour de cassation .....	23
2.2.5	Les juridictions administratives .....	24
2.2.5.1.	Le Tribunal administratif .....	24
2.2.5.2.	Le Tribunal cantonal des assurances .....	25
2.2.5.3.	Le Tribunal des conflits .....	26
2.2.5.4.	Le Tribunal arbitral .....	26
2.2.5.5.	Les commissions diverses .....	26
2.2.6.	Le Tribunal de première instance .....	27
2.2.7.	Le Tribunal de police.....	29
2.2.8.	La juridiction des baux et loyers .....	30
2.2.8.1.	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers.....	30
2.2.8.2.	Le Tribunal des baux et loyers .....	30
2.2.9.	La juridiction des Prud'hommes.....	32
2.2.10.	La Chambre des tutelles .....	32
2.2.11.	La Justice de Paix .....	33
2.2.12.	Le Tribunal de la jeunesse .....	34
2.2.13.	Le Ministère public .....	34
2.2.13.1.	Statistiques globales .....	34
2.2.13.2.	Détails des opérations.....	35
2.2.13.3.	Exécution des jugements d'évacuation .....	36
2.2.14.	Les juges d'instruction .....	36
2.2.14.1.	Procédures pénales (y compris les entrées par disjonction).....	36
2.2.14.2.	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales .....	36
2.2.14.3.	Activités des juges d'instruction.....	37

Annexes : **TABLEAU DES MAGISTRATS  
EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1994**

# COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX EN 1994

## Introduction

Pour la première fois depuis le début de la décennie le nombre des causes nouvelles dont le pouvoir judiciaire a été saisi présente un tassement significatif, confirmant l'espoir entrevu en 1993 et permettant de considérer raisonnablement que le "gros de la vague" est maintenant passé.

Il reste toutefois que le soulagement n'est pas unanimement partagé et que les autorités de recours, Cour de justice en particulier, souffrent encore d'un engorgement manifeste.

Conscients des difficultés financières de l'Etat de Genève, magistrats et collaborateurs de la justice font face, avec des effectifs inchangés, à des tâches qu'ils ne pourront continuer à assumer sans conséquences sur la qualité des décisions et les délais dans lesquelles elles seront rendues. C'est sans compter que la lassitude se fait sentir et les énergies s'émeussent.

Préserver la qualité des instructions et des décisions judiciaires implique dès lors la poursuite des réformes aptes à limiter la quantité des prestations exigées de la justice. S'il n'est pas souhaitable de limiter l'accès au juge, on doit admettre en revanche que les procédures soient simplifiées, notamment en matière pénale et prud'homale et que la juridiction administrative, dont les charges continueront de s'accroître, soit sérieusement réaménagée au stade de ses autorités de première instance, notamment par l'élection de magistrats professionnels, auxquels sera confiée la présidence des nombreuses commissions de recours existantes.

La commission de gestion

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## 1.1. LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE

### 1.1.1. *Les magistrats*

Les magistrats du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, sont élus tous les six ans.

Lors des dernières élections générales du mois de mai 1990, 66 magistrats de carrière et 109 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus.

Les juges prud'hommes sont, eux, élus séparément. Lors de la dernière élection du mois d'avril 1993, 527 juges prud'hommes ont été élus (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993).

#### 1.1.1.1 *Les magistrats de carrière*

Au cours des trois dernières années, le nombre des magistrats de carrière n'a pas augmenté.

Sur 66 magistrats en charge au 31 décembre 1994, on comptait 21 femmes, soit le même nombre qu'au 31 décembre 1993. Les femmes représentent ainsi 31,8 % de la magistrature.

	1992	1991	1994
Parti radical	15 magistrats soit 22,7 %	15 magistrats soit 22,7 %	14 magistrats soit 21,2 %
Parti socialiste	16 magistrats soit 24,2 %	17 magistrats soit 25,8 %	16 magistrats soit 24,2 %
Parti libéral	17 magistrats soit 25,8 %	17 magistrats soit 25,8 %	18 magistrats soit 27,3 %
Parti demo-chrétien	16 magistrats soit 24,2 %	15 magistrats soit 22,7 %	16 magistrats soit 24,2 %
Parti écologiste	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %
<b>Total des magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>

#### 1.1.1.2 *Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)*

Au 31 décembre 1994, on comptait 112 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits, 48 juges suppléants et 58 juges assesseurs.

Au 31 décembre 1994 sur les 112 magistrats non de carrière, on comptait 28 femmes, soit une de plus qu'au 31 décembre 1993.

Les femmes représentaient 25% de cette catégorie de magistrats.

### 1.1.1.3 Les juges prud'hommes

La loi prévoit l'élection de 576 juges prud'hommes. Tous les postes n'étant pas repourvus, on comptait 520 juges prud'hommes au 31 décembre 1994. Ce chiffre est inchangé par rapport au 31 décembre 1993 car l'augmentation du nombre de juges résultant de l'élection complémentaire d'avril 1994 se trouve exactement compensée par les départs pour motifs divers.

Les juges prud'hommes représentant les employeurs étaient au nombre de 276 dont 35 femmes.

Les juges représentant les salariés étaient au nombre de 244 dont 40 femmes.

Ainsi au 31 décembre 1994, on comptait 14,4% de femmes parmi les juges prud'hommes (15% au 31 décembre 1993, mais 8,8% au 31 décembre 1992).

### 1.1.2 Les collaborateurs

#### Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1992	1993	1994
Nombre de postes au budget :			
- des greffes	172,5	172,5	170,5
- des services centraux	21	21	23
<b>Total</b>	<b>193,5</b>	<b>193,5</b>	<b>193,5</b>

Au 31 décembre 1994, 2 postes étaient temporairement vacants. Les 191,5 postes restants étaient occupés par 209 personnes, dont 135 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 64,6% de l'effectif.

S'agissant des effectifs, il faut préciser que le manque de ressources humaines et les contraintes budgétaires nous ont conduits, depuis plusieurs années, à recourir aux services de l'Office cantonal de l'emploi pour répondre aux demandes pressantes et constantes des services du Palais. Pas moins de 309 contrats d'une durée prévue entre 3 et 12 mois ont été conclus entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1994, représentant 1556 mois/hommes de travail.

Cette collaboration n'a cessé de se développer avec l'aggravation de la crise et l'augmentation du nombre des affaires.

#### Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1992 et 1994

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1992	65	226
1993	57	331
1994	62	359

En dépit des difficultés rencontrées dans la gestion de ce personnel temporaire et des efforts d'intégration et de formation que nécessite ce type de collaboration, nous poursuivrons dans cette voie. Entre 30 et 40 chômeurs sont en permanence placés dans les différents services du Palais. Nombre d'entre eux, tant par leur motivation que par leurs compétences,

fournissent des prestations appréciées, sans lesquelles nous ne pourrions faire face au volume de travail administratif. Ils représentent un apport conjoncturel de force de travail indispensable au fonctionnement des services.

### 1.1.3 Les avocats

Il nous paraît utile de mettre en relation l'effectif du nombre des magistrats et de leurs collaborateurs avec l'augmentation du nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1992	1993	1994	
Avocats	850	915	878	soit 3,3 % d'augmentation entre 92 et 94
Avocats- stagiaires	250	266	286	soit 14,4% d'augmentation entre 92 et 94
<b>Total</b>	<b>1100</b>	<b>1181</b>	<b>* 1203</b>	<b>soit 9,4% d'augmentation entre 92 et 94</b>

\* dont 39 avocats rattachées au barreau d'un autre canton (29 en 1992, 32 en 1993)

Au 31 décembre 1994, Genève comptait un juge de carrière pour 5994 habitants et un avocat pour 329 habitants.

## 1.2 LE BUDGET

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émargent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

### 1.2.1 Le budget de fonctionnement

#### 1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

#### Evolution des charges de fonctionnement

	1992	1993	1994 *
ETAT	4'906'084'566	5'025'209'692	4'948'908'000
DJPT	548'185'276	550'510'511	547'195'718
soit % budget Etat	11,17 %	10,56%	11,05%
JUSTICE	48'002'004	49'160'666	50'561'120
soit % budget Etat	0,98 %	0,98%	1,02%
soit % budget DJP	8,76 %	8,93%	9,24%

\* chiffres provisoires

Entre 1992 et 1994, les charges de fonctionnement de l'Etat de Genève ont diminué de 0,87% et celles du DJPT de 0,18%. Les charges des services généraux de la justice ont quant à elles progressé de 5,33%. Cette progression est presque exclusivement due à l'augmentation des frais variables, à savoir la rémunération de prestations fournies par des tiers (expertises, traductions, assistance juridique, frais de port). De Frs 6'392'507.- en 1992 ces frais sont passés à Frs. 7'843'817.- en 1994, soit une augmentation de 22,7%.

L'augmentation des frais variables à pour causes principales l'inflation (7,4% durant la période considérée) et l'augmentation des frais d'expertises particulièrement importante dans des affaires financières complexes.

Les frais fixes, notamment les charges salariales des magistrats et des fonctionnaires du pouvoir judiciaire, sont en revanche, restés stables (Frs. 30'999'174.-- en 1992, Frs. 31'165'598 en 1994).

La masse salariale des fonctionnaires a diminué de 0,43%. Celle des magistrats a augmenté de 1,59%. Cette augmentation est principalement due aux indemnités versées aux juges suppléants qui ont progressé entre 1992 et 1994 de 84,41%. (Frs.381'594.--en 1992, Frs. 703'703.-- en 1994).

On relèvera que pour la première fois depuis le début de la crise, les services généraux de la justice représentent un tout petit peu plus de 1% (1,02%) des dépenses totales de l'Etat de Genève.

### 1.2.1.2 Les revenus

#### Evolution des revenus

1992	1993	1994
15'519'423	24'874'647	19'499'432

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

#### a) Les émoluments

	1992	1993	1994
Emoluments	11'445'578	11'499'167	10'635'023

La diminution des émoluments (- 7,08%) est le reflet de la diminution du nombre des affaires, notamment en matière civile.

#### b) Les confiscations

	1992	1993	1994
Confiscations	3'382'212	12'174'250	7'172'008

Le montant des confiscations a considérablement progressé ces dernières années. Il convient toutefois de relever qu'il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés, comme cela avait été le cas en 1993, par le dénouement d'une affaire particulièrement importante.

### 1.2.1.3 *Commentaire*

La progression du montant des charges et des revenus fait apparaître qu'au cours des trois dernières années, économiquement difficiles, le coût net des services généraux de la justice (charges moins revenus) est passé de Frs. 32'482'581.-- en 1993 à Frs. 31'061'688.-- en 1994, soit une diminution de 4,4% en francs ou de 11,8% si l'on tient compte de l'inflation. En 1994, le coût net par habitant s'est ainsi élevé à Frs. 78,50.

Ces chiffres démontrent l'importance des efforts consentis par la justice pour participer au redressement des finances publiques.

### 1.2.2 *Le budget d'investissement*

#### Evolution des charges d'investissement des services généraux de la justice

Charges d'investissement	1992 compte	1993 compte	1994 * compte
ETAT	523'419'563	562'427'353	482'151'191 **
DJPT	55'293'582	52'162'265	35'693'151
soit % budget ETAT	10.56%	9,28%	7.40%
JUSTICE	4'452'519	4'477'449	7'991'368
soit % budget ETAT	0.85 %	0,80%	1,65%
soit % budget DJPT	8.05 %	8,58%	16,57%

\* chiffres provisoires

\*\* non compris les investissements consentis par l'Etat de Genève pour les :  
- fonds de compensation de l'assurance chômage soit Frs. 135'720'000.-  
- emplois temporaires pour chômeurs soit Frs. 33'950'991.--

Les charges d'investissement des services généraux de la justice correspondent à des crédits grands travaux (bâtiments et équipement) et à des crédits pour l'acquisition et le renouvellement de matériel informatique. En 1994, ces derniers se sont élevés à Frs.1'224'500.-

En ce qui concerne les investissements en matière de construction un effort significatif (Frs. 27'000'000.-) a été consenti ces dernières années pour réaliser une extension du Palais de justice dans la cour de Saint-Antoine.

### 1.3. ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX

#### 1.3.1 *Le Projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE)*

##### **Compte rendu de l'activité du service informatique en 1994**

L'année 1994 a été une année de transition et de consolidation du système d'information du Palais de justice et de ses diverses applications informatiques.

Les faits marquants de l'année ont été la mise en exploitation de la gestion des procédures de la Chambre des tutelles et l'analyse détaillée de la gestion des procédures des successions de la Justice de paix.

Nous notons également que, durant l'année écoulée, l'activité principale du Service informatique s'est portée sur des tâches de maintenance évolutives de nos applications informatiques, pour suivre les modifications législatives, et le support de près de 300 utilisateurs magistrats et fonctionnaires.

Sur le plan de l'acquisition du matériel, l'année a été marquée par le renouvellement de notre système de stockage de l'information, et par la poursuite du remplacement de nos terminaux par des postes de travail de type PC sous Windows 3.1.

Dans le cadre du renouvellement de nos disques et de nos contrôleurs d'entrées/sorties, l'acquisition de disques de grande diffusion (standard SCSI), nous a permis de réduire très sensiblement les coûts d'acquisition et de maintenance de ces nouveaux matériels.

La réforme en cours de l'informatique de l'Etat, avec son cortège d'incertitudes, a également affecté les activités du Service informatique du Palais qui a délégué l'un de ses membres dans les divers groupes de travail et appliqué les moratoires en matière de messagerie et de bureautique.

Le Pouvoir judiciaire, informé tardivement des conséquences de cette réforme pour l'avenir de son système d'information et de son service informatique, a adopté en décembre 1994 la prise de position suivante :

*" Le Pouvoir judiciaire partage les objectifs poursuivis par le projet de réforme informatique de l'Etat; il tient, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, à préserver son autonomie et considère comme de sa responsabilité de veiller au strict respect de la confidentialité des données relatives aux procédures traitées par les juridictions genevoises.*

*La commission de gestion souhaite en conséquence que des représentants du Pouvoir judiciaire et de son administration fassent partie des différents organes qui seront mis en place, dans le cadre de la réforme de l'informatique de l'Etat. "*

En ce qui concerne les travaux de développement, de maintenance et d'encadrement, l'effort a essentiellement porté sur :

- La mise en exploitation de la gestion des dossiers tutélaires de la Chambre des tutelles;

- L'analyse de détails de la gestion des dossiers de successions de la Justice de paix;
- La mise en exploitation de la gestion des dossiers de séquestres au Tribunal de première instance;
- L'adaptation des programmes de gestion des procédures de la Cour de justice pour le traitement des recours de l'assistance juridique, pour le traitement des dossiers des autorités de surveillances et pour intégrer la nouvelle organisation de la Cour de justice en matière civile;
- La modification des programmes de gestion des procédures pénales et civiles, afin de les adapter aux nouveaux besoins des utilisateurs, de suivre les modifications législatives et notamment le transfert de la Chambre d'Accusation à la Cour de justice;
- L'étude de la migration de nos applications bases de données vers la plate-forme ALPHA / OpenVMS de Digital.

### Postes et budget informatique

	1992	1993	1994
Nombre de postes	7	7	7
Budget de fonctionnement	674'930.--	945'000.--	919'950.--
Budget d'investissement	1'100'00.--	1'224'500.--	1'224'500.--

### Quelques chiffres

	1992	1993	1994
Nombre de terminaux et stations de travail	268	278	279
Nombre de PC	5	14	26
Nombre d'imprimantes	100	110	110
Nombre de serveurs (Host)	4	4	4
Taille en Mega octets de la base des procédures civiles et administratives	324	553	779
Taille en Mega octets de la base des procédures pénales	538	664	799

### 1.3.2. Les Caisses et comptabilité

Le processus de centralisation des services de caisse et comptabilité s'est développé parallèlement à l'informatisation des procédures.

Sous réserve du Tribunal administratif, du Tribunal de la jeunesse et de la juridiction des Prud'hommes, le service central gère les caisses et comptabilités de toutes les juridictions, ainsi que 707 comptes provisionnels, dont 322 comptes d'études d'avocats. En 1994, 1739 comptes débiteurs pour la Justice de Paix et la Chambre des tutelles ont été ouverts. Enfin, on relèvera que le nombre des comptes de consignation de loyers a doublé. On en dénombre 270 pour un total de Fr. 1'993'859.- de loyers consignés.

## Total des mouvements des comptes de bilan

	1992	1993	1994
Débets	75'326'000.-	89'330'408	119'644'141.-
Crédits	63'818'000.-	79'028'427	104'014'021.-
Nombre de transactions par année	43'000	49'500	46'500

### 1.3.3. L'assistance juridique

#### a) Assistance juridique civile et administrative

L'augmentation des demandes d'assistance juridique civile et administrative se stabilise: on note une augmentation de 4,2% seulement en 1994, contre 16,1% en 1993.

Les affaires de famille constituent la majorité des dossiers d'assistance juridique civile. Les demandes d'AJ en relation avec des procédures contentieuses en matière d'assurances sociales sont en forte augmentation. En revanche, les demandes d'AJ émanant d'entrepreneurs ou de promoteurs immobiliers, notamment pour des actions en libération de dette, ont nettement diminué.

En matière de LP, un récent arrêt du Tribunal fédéral (ATF 119 III 113) a précisé la portée de l'ATF 118 III 27 et rappelé que le requérant peut être dispensé d'avancer les frais de la faillite volontaire (art. 191 LP) pour autant que ses conclusions n'apparaissent pas d'emblée vouées à l'échec. Or, en l'absence d'actifs, la suspension de la liquidation doit être prononcée (art. 230 al. 1 LP) et les effets juridiques de la faillite ne peuvent se produire. En conséquence, la procédure apparaissant d'emblée vouée à l'échec, la requête d'assistance juridique doit être rejetée. Ainsi depuis l'été 1994, la majorité des demandes d'assistance juridique tendant à la couverture des frais d'une faillite volontaire est rejetée. La prise en charge des frais (191 LP) s'est élevée en 1994 à Frs. 57'000.-- contre 40'000.-- en 1993.

Les chômeurs et les personnes en fin de droit constituent toujours une partie importante des requérants.

#### b) Assistance juridique pénale

Les demandes d'assistance juridique pénale ont légèrement diminué, 993 en 1994 contre 1017 en 1993, diminution constante depuis 1991.

#### c) Les enquêtes

Le nombre des dossiers transmis aux enquêteurs a fortement diminué, de 818 en 1993 à 536 en 1994. En matière civile et administrative 293 dossiers de moins ont été transmis aux enquêteurs; en revanche le nombre des dossiers pénaux faisant l'objet d'une enquête a légèrement augmenté (11 dossiers de plus).

Depuis l'engagement d'une juriste au service de l'assistance juridique, la préposée a été déchargée d'un certain nombre de tâches et peut ainsi solliciter elle-même les renseignements complémentaires et ne transmettre aux enquêteurs que les situations particulièrement complexes, notamment celles des indépendants.

Le service est devenu également plus exigeant quant à la collaboration des requérants d'AJ et rejette ou déclare irrecevable une demande lorsque ceux-là n'ont pas prêté le concours que l'on pouvait attendre d'eux.

### Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1992	1993	1994
Assistances civiles et administratives	1'432	1'663	* 1'733
Assistances pénales	1'051	1'017	993
<b>TOTAL</b>	<b>2'483</b>	<b>2'680</b>	<b>2'726</b>

\* comprend les procédures non informatisées (Prud'hommes et Chambre des tutelles) et assistances extrajudiciaires.

### Assistances juridiques octroyées

	1992	1993	1994
Procédures au Tribunal administratif	14	11	27
Procédures civiles à la Cour et au TPI	725	822	690

Taxations	Nombre	Montant total en francs	Coût moyen par dossier
Civiles	939	1'562'529,95	1'664,05
Pénales	827	1'232'949,30	1'490,90
<b>TOTAL</b>	<b>1'743</b>	<b>2'737'979,25</b>	<b>1'570,85</b>

### d) Taxation

L'augmentation du coût se confirme : Frs. 2'737'979.-- en 1994 contre 2'272'539.-- en 1993. Ces montants ne comprennent que les indemnités versées aux avocats, ainsi que les frais effectivement payés par l'assistance juridique (interprètes, expertises hors procédures, etc.), à l'exclusion des droits de greffe que le bénéficiaire a été dispensé de verser et qui feront l'objet d'une rubrique comptable dès le 1er janvier 1995.

Le coût moyen par dossier a augmenté dans une moindre mesure qu'entre 1992 et 1993 (Frs. 85,20 alors que l'augmentation était de Frs. 115.-- entre 1992 et 1993).

### e) Recours

Le nombre des décisions négatives rendues par le Service d'assistance juridique a augmenté de 16,18% entre 1993 et 1994. Sur les 438 décisions négatives rendues en 1994 125 ont fait l'objet d'un recours devant le Président de la Cour de justice (cf. 2.2.1.2. b ci-dessous))

### Conclusion

L'explosion du nombre de dossiers qu'a connue le Service de l'assistance juridique entre 1989 et 1993, en particulier en matière civile (829 dossiers en 1989 et 1663 en 1993), est terminée. L'augmentation en 1994 est faible et semble donc confirmer que la situation se stabilise. En matière pénale, la légère diminution du nombre de dossiers depuis 1991 se confirme également.

#### *1.3.4 La documentation juridique et les bibliothèques*

Un service central est chargé de la gestion de la documentation juridique et des bibliothèques.

La bibliothèque centrale met ses ouvrages à disposition des magistrats en consultation sur place. Elle est également ouverte au public. Les bibliothécaires s'occupent aussi, en collaboration avec les greffes, des bibliothèques plus spécialisées et à usage interne des juridictions.

#### *1.3.5 Les pièces à conviction*

Les années se suivent et se ressemblent: 1994 n'apporte pas de grands bouleversements au Service des pièces à conviction. Les problèmes de place sont partiellement résolus par la création de dépôts annexes (hors les murs du Palais).

La gestion des liquidités (réception, change, transmission à la caisse, ventilation) s'inscrit comme une activité majeure du service.

En 1994, trois destructions et quatre ventes aux enchères publiques ont eu lieu. Les 4 ventes de pièces à conviction ont rapporté Fr. 161'694.- net (soit une augmentation de 100% par rapport à l'année précédente).

#### *1.3.6 Les photocopies*

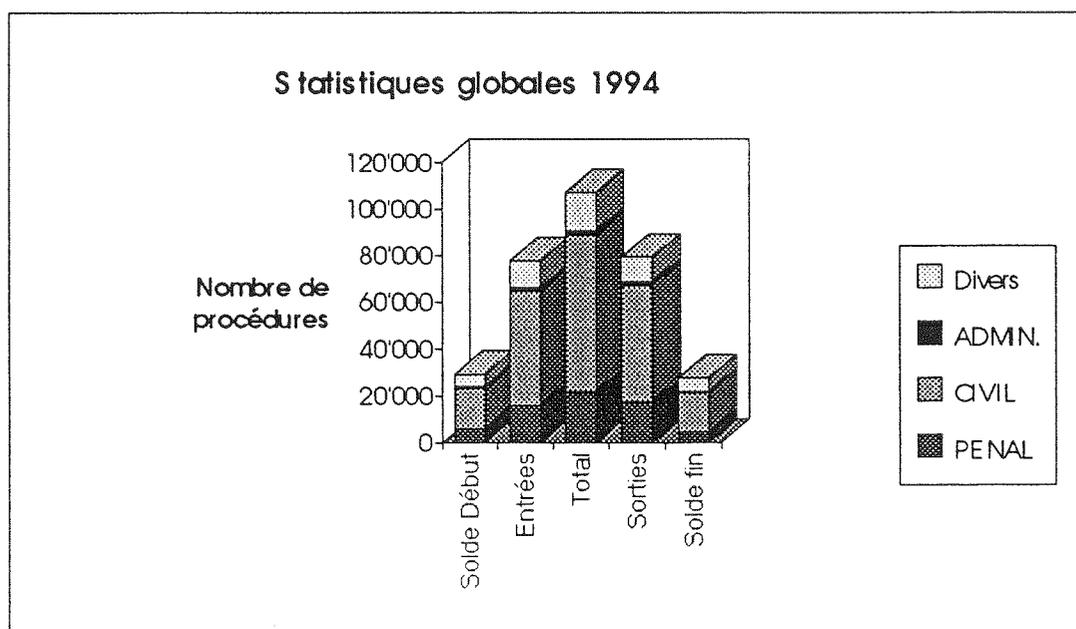
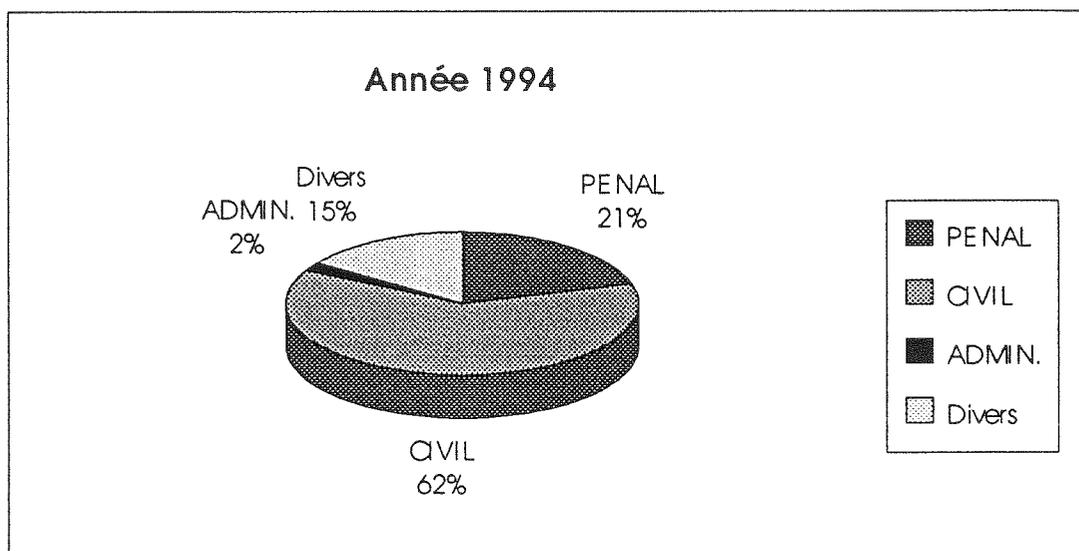
33 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 1994 3'277'104 photocopies ont été exécutées et environ 15 tonnes de papier ont été récupérées. Le montant des ventes de photocopies a été de Fr. 152'628.-.

## 2. ACTIVITES DES JURIDICTIONS

### 2.1. Approche globale - Civil, Pénal, Administratif

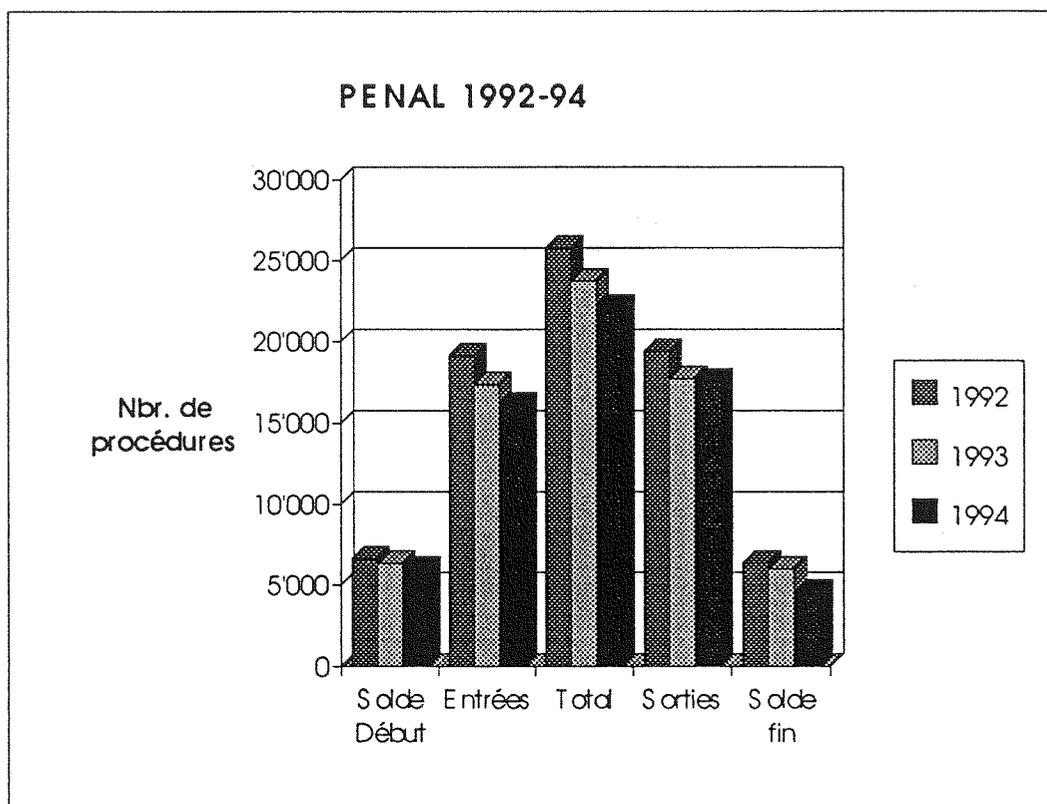
#### 2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1994

	PENAL	CIVIL	ADMIN.	Divers	TOTAUX
Solde début	6'001	17'595	815	5'012	29'423
Entrées	16'116	48'983	1'319	11'300	77'718
<b>Total</b>	<b>22'117</b>	<b>66'578</b>	<b>2'134</b>	<b>16'312</b>	<b>107'141</b>
Sorties	17'552	49'673	1'561	10'494	79'280
Solde fin	4'565	16'905	573	5'818	27'861



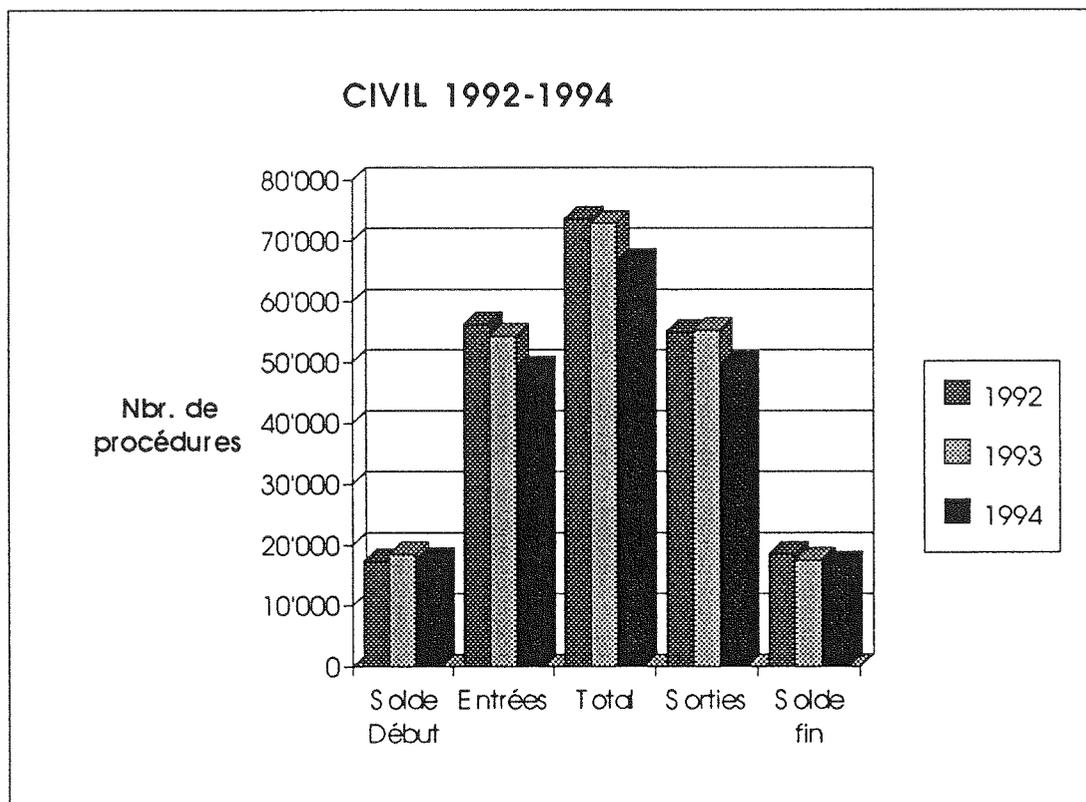
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1992	1993	1994
Solde début	6'617	6'362	6'001
Entrées	19'138	17'372	16'116
<b>TOTAL</b>	<b>25'755</b>	<b>23'734</b>	<b>22'117</b>
Sorties	19'393	17'733	17'552
Solde fin	6'362	6'001	4'565



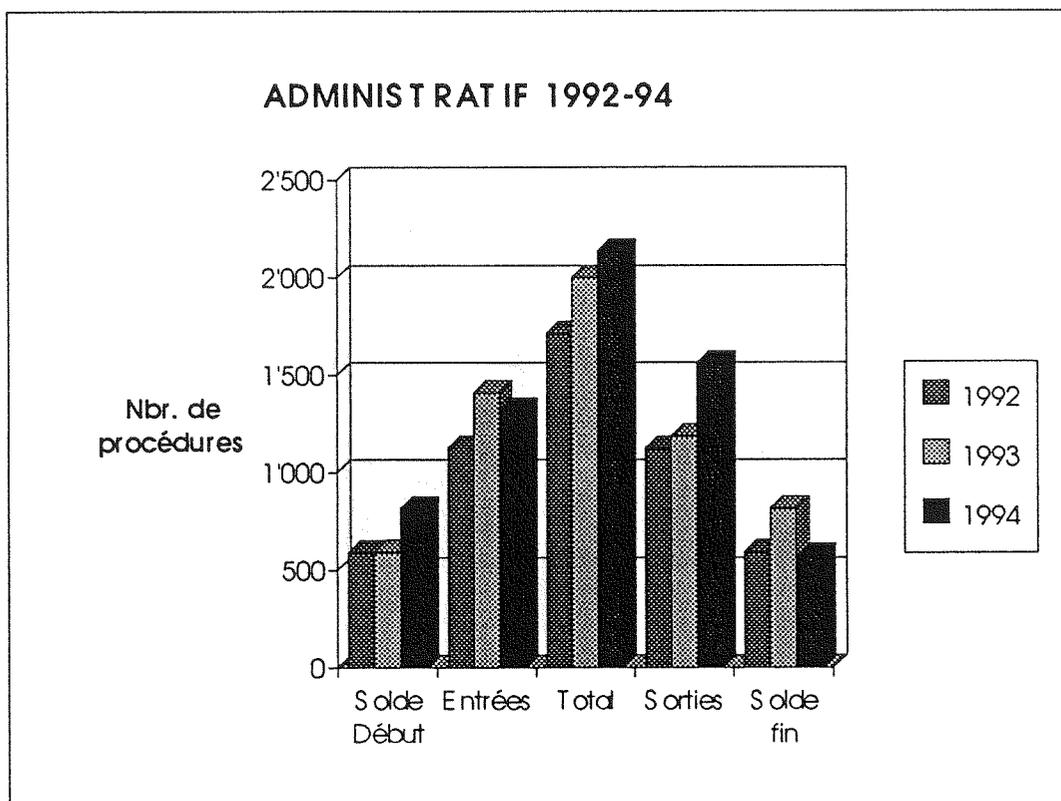
### 2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	1992	1993	1994
Solde début	17'320	18'551	17'595
Entrées	56'256	54'321	48'983
<b>TOTAL</b>	<b>73'576</b>	<b>72'872</b>	<b>66'578</b>
Sorties	55'025	55'277	49'673
Solde fin	18'551	17'595	16'905



2.1.4. Statistiques globales du domaine administratif

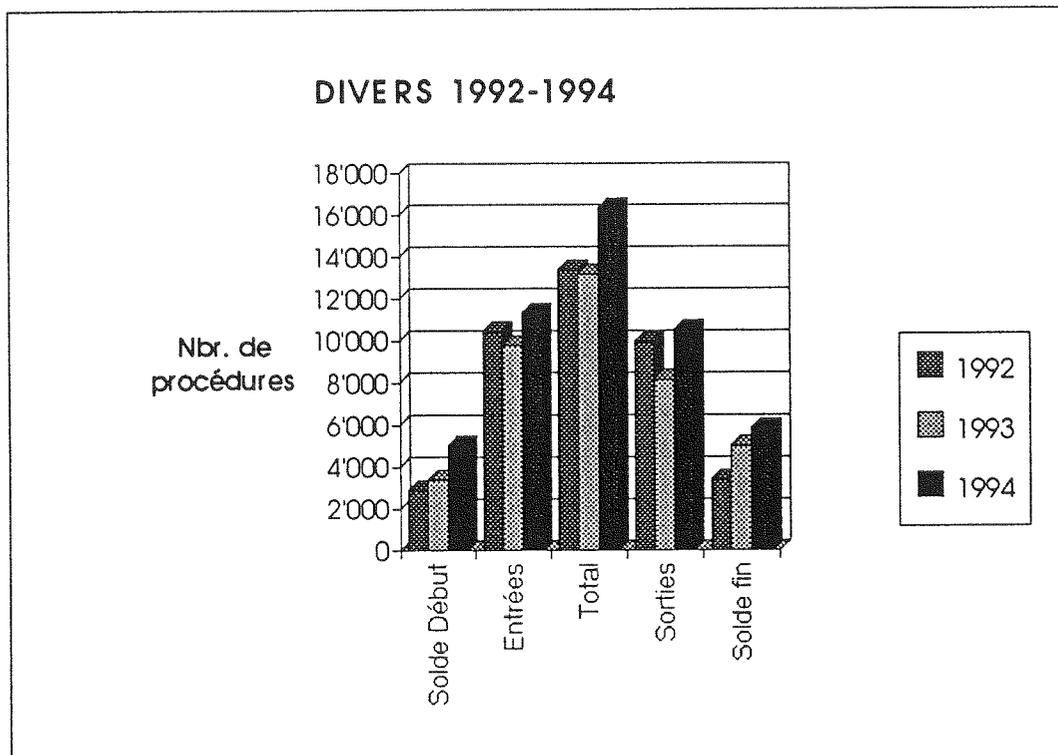
	1992	1993	1994
Solde début	589	592	815
Entrées	1'125	1'408	1'319
<b>TOTAL</b>	<b>1'714</b>	<b>2'000</b>	<b>2'134</b>
Sorties	1'122	1'185	1'569
Solde fin	592	815	565



### 2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine divers sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1992	1993	1994
Solde début	2'891	3'403	5'012
Entrées	10'459	9'767	11'300
<b>TOTAL</b>	<b>13'350</b>	<b>13'170</b>	<b>16'312</b>
Sorties	9'947	8'158	10'494
Solde fin	3'403	5'012	5'818



## 2.2. APPROCHE PAR JURIDICTION

### 2.2.1. La Cour de justice

#### 2.2.1.1. Statistiques globales de la Cour

##### a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1992	1993	1994
Solde début	1'098	1'041	1'518
Entrées	3'709	3'565	3'925
<b>TOTAL</b>	<b>4'807</b>	<b>4'606</b>	<b>5'451</b>
Sorties	3'574	3'295	4'026
Solde fin	1'233	1'311	1'423

##### b) Civil

	1992	1993	1994
Solde début	702	652	1'066
Entrées	2'747	2'869	2'956
<b>TOTAL</b>	<b>3'449</b>	<b>3'521</b>	<b>4'022</b>
Sorties	2'797	2'455	3'048
Solde fin	652	1'066	974

##### c) Pénal

	1992	1993	1994
Solde début	254	389	285
Entrées	751	664	574
<b>TOTAL</b>	<b>1'005</b>	<b>1'053</b>	<b>859</b>
Sorties	616	611	636
Solde fin	389	442	223

Dès l'automne 1993, la Cour de justice a signalé qu'elle ne pouvait plus faire face à ses tâches sans recourir systématiquement à l'aide des juges suppléants. Le transfert de la Chambre d'accusation à la Cour n'a fait qu'aggraver cette situation déjà anormale, la charge supplémentaire de travail n'étant pas compensée par le transfert d'un seul magistrat.

La Cour de justice tient dès lors à faire savoir qu'elle ne peut plus assumer correctement ses charges sans l'apport rapide d'un ou deux juristes nouveaux.

### 2.2.1.2. La Présidence

Le Conseil supérieur de la magistrature a eu à connaître de 12 affaires, ce qui est dans la moyenne inférieure (11 affaires en 1991, 23 en 1993, 16 en 1993). Une fois encore les contrôles semestriels ont mis en évidence la surcharge chronique de certaines juridictions, notamment le Tribunal de première instance.

#### a) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1992	1993	1994
Solde début	24	61	45
Entrées	117	97	85
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>158</b>	<b>130</b>
Sorties	80	113	92
Solde fin	61	45	38

#### b) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1992	1993	1994
Solde début	13	13	10
Entrées	94	115	125
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>128</b>	<b>135</b>
Sorties	63	118	126
Solde fin	13	10	9

Le nombre des recours en matière d'assistance juridique a encore augmenté par rapport à 1993 (+ 8,7%). Par rapport à 1989 (40 affaires) l'augmentation est de 213 % !

### 2.2.1.3. Les Chambres civiles

	1992	1993	1994
Solde début	251	266	392
Entrées	611	654	660
<b>TOTAL</b>	<b>862</b>	<b>920</b>	<b>1052</b>
Sorties	596	528	670
Solde fin	266	392	382

Le nombre d'affaires nouvelles est pratiquement le même qu'en 1993. La surcharge de ces chambres a contraint le président à autoriser le recours à des juges suppléants dans 52 affaires.

#### 2.2.1.4. La Chambre des affaires sommaires

	1992	1993	1994
Solde début	133	55	201
Entrées	746	895	770
<b>TOTAL</b>	<b>879</b>	<b>950</b>	<b>971</b>
Sorties	824	749	817
Solde fin	55	201	154

#### 2.2.1.5. La Chambre d'appel des baux et loyers

	1992	1993	1994
Solde début	220	226	276
Entrées	390	267	231
<b>TOTAL</b>	<b>610</b>	<b>493</b>	<b>507</b>
Sorties	384	217	303
Solde fin	226	276	204

La chambre d'appel a rendu 324 arrêts dont :

- 38 sont relatifs à des incidents de procédure
- 65 concernent des retraits d'appel ou des transactions
- 25 renvoient la cause en première instance pour instruction complémentaire.

Il convient de noter que sur les 196 arrêts rendus sur le fond :

- 65 concernent des fixations de loyers (33,16%)
- 42 statuent sur l'évacuation pour non paiement du loyer (21,42%)
- 9 portent sur des contestations du loyer initial (4,51%)

#### 2.2.1.6. La Chambre pénale

##### Statistiques globales

	1992	1993	1994
Solde début	218	318	259
Entrées	486	462	393
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>780</b>	<b>652</b>
Sorties	386	521	465
Solde fin	318	259	187

La diminution des affaires s'explique par l'augmentation des ordonnances de condamnation rendues par le Ministère public et les juges d'instruction.

	1992	1993	1994
Appels Tribunal de Police	282	366	305

### 2.2.1.7. L'Autorité de surveillance

#### Autorité de surveillance de l'Office des poursuites & faillites

	1992	1993	1994
Solde début	11	11	81
Entrées	545	646	756
<b>TOTAL</b>	<b>556</b>	<b>657</b>	<b>837</b>
Sorties	545	576	717
Solde fin	11	81	120

#### Autorité de surveillance des tutelles

	1992	1993	1994
Solde début	22	1	10
Entrées	69	146	169
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>147</b>	<b>179</b>
Sorties	90	137	161
Solde fin	1	10	18

#### Adoptions

	1992	1993	1994
Solde début	11	0	21
Entrées	70	86	66
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>87</b>
Sorties	81	65	52
Solde fin	0	21	35

#### Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1992	1993	1994
Solde début	0	0	0
Entrées	16	10	20
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
Sorties	16	10	20
Solde fin	0	0	0

#### Autorité de surveillance du registre du commerce

	1992	1993	1994
Solde début	16	11	1
Entrées	34	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>6</b>
Sorties	39	16	6
Solde fin	11	1	0

### Autorité de surveillance du registre foncier

	1992	1993	1994
Solde début	8	6	5
Entrées	9	6	10
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>15</b>
Sorties	11	7	14
Solde fin	6	5	1

### Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1992	1993	1994
Solde début	4	2	21
Entrées	23	21	48
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>69</b>
Sorties	25	2	58
Solde fin	2	21	11

Le rôle de la Chambre faisant fonction d'Autorité de surveillance accuse une augmentation qui tend à épuiser la capacité des trois juges qui la composent et qui exercent cette activité à côté des compétences qui leur sont dévolues dans les autres Chambres de la juridiction.

C'est ainsi que le volume des causes attribuées à l'autorité cantonale de surveillance des offices de poursuites et faillites accuse une augmentation de 17,2% par rapport à l'année précédente, et de 29,73% par rapport à 1990.

Il en va de même pour ce qui concerne les causes relevant de l'autorité de surveillance des tutelles (+21%), de l'autorité de recours contre les décisions du Conseil de surveillance psychiatrique (+100%), et de l'autorité de surveillance du registre foncier (+16%). Même les requêtes de mesures provisionnelles en matière de propriété intellectuelle et de concurrence déloyale ont augmenté de 43% depuis 1990.

Pour continuer d'assurer un traitement sûr et rapide de ce contentieux, dont la caractéristique principale est d'être gouverné par l'urgence, l'engagement d'un rédacteur juriste s'impose à court terme, afin d'assister les juges dans la préparation de leurs projets de rapports.

## 2.2.2. La Cour d'assises et la Cour Correctionnelle

### Cour d'assises

	1992	1993	1994
Solde début	0	0	0
Entrées	32	25	18
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
Sorties	32	25	18
Solde fin	0	0	0

### Cour correctionnelle sans jury

	1992	1993	1994
Solde début	0	0	0
Entrées	26	31	39
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>39</b>
Sorties	26	31	30
Solde fin	0	0	0

### Cour correctionnelle avec jury

	1992	1993	1994
Solde début	0	0	0
Entrées	54	53	38
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>38</b>
Sorties	54	53	38
Solde fin	0	0	0

La Cour d'Assises a tenu 37 jours d'audience relatifs à 18 causes dans lesquelles figuraient 41 accusés. Cela représente une diminution par rapport à 1993 (respectivement 25 causes, 55 accusés), qui s'explique par la "correctionnalisation" des affaires.

La Cour correctionnelle avec jury a tenu 58 jours d'audience concernant 38 causes (55 prévenus) et celle sans jury 22 jours d'audience pour 39 causes (45 prévenus). Ces chiffres sont en légère diminution par rapport à 1993 (84 causes au total dans lesquelles figuraient 108 prévenus).

### 2.2.3. La Chambre d'accusation

#### Recours

	1992	1993	1994
Solde début	120	127	176
Entrées	374	387	392
<b>TOTAL</b>	<b>494</b>	<b>514</b>	<b>568</b>
Sorties	367	338	326
Solde fin	127	176	242

#### Autres opérations

	1992	1993	1994
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	46	46	30
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	23	21	25
Renvois devant la Cour d'assises	24	20	14
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	2	1
Renvoi de la proc. pénale au Parquet du Procureur général	2	4	1
Ordonnances de non-lieu	0	13	0
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'446	1'230	1'133
Prolongation du secret	17	0	7
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	46	59	60
Mises en liberté provisoires avec caution	25	9	13
Mises en liberté provisoires refusées	128	124	135
Ecoutes téléphoniques	120	205	216
<b>TOTAL des affaires examinées et des décisions</b>	<b>1'878</b>	<b>1'733</b>	<b>1'635</b>

Le transfert de la Chambre d'accusation à la Cour de justice, effectif dès le 1er septembre 1994, n'a pas été accompagné des moyens nécessaires pour assumer ce surcroît de charge et, malgré l'assistance d'une juriste, la situation reste préoccupante.

Il n'a pas été suffisamment pris en compte que, la Chambre d'accusation statuant dorénavant à trois juges professionnels (en matière de recours), le temps consacré par ces titulaires est plus important qu'il ne l'était auparavant.

Sur les 187 recours déposés après le 1er septembre, 68 restaient à juger à la fin de l'année.

L'attribution d'un juriste supplémentaire sera indispensable pour faire face à cette situation.

#### 2.2.4. La Cour de cassation

	1992	1993	1994
Solde début	36	32	26
Entrées	114	93	86
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>112</b>
Sorties	118	99	85
Solde fin	32	26	27

Le nombre de pourvois dont la Cour de cassation a été saisie en 1994 est en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le nombre des pourvois dirigés contre les arrêts de la Cour d'assises a baissé de moitié, alors que le nombre de ceux dirigés contre des jugements du Tribunal de police a plus que doublé.

Le nombre de recours admis, partiellement ou en totalité, par rapport à l'ensemble des causes, est relativement faible (un peu plus de 10%).

#### Recours déposés

	1992	1993	1994
Cour d'Assises	51	33	14
Cour correctionnelle avec jury	22	19	23
Cour correctionnelle sans jury	14	18	17
Chambre pénale	6	2	3
Tribunal de police	1	7	17
Tribunal de la Jeunesse	1	1	3
Chambre d'accusation	2	4	2
En revision	5	6	5

#### Causes jugées

	1992	1993	1994
Recours admis	15	8	12
Recours partiellement admis	7	6	5
Recours rejetés	49	38	35
Recours retirés	36	34	23
Recours irrecevables	8	8	7
Revision : demandes admises	1	1	2
Revision : demandes rejetées	2	3	1
Revision : demandes retirées	--	1	--

## 2.2.5. Les juridictions administratives

### 2.2.5.1. Le Tribunal administratif

#### Statistiques globales

	1992	1993	1994
Solde début	405	336	474
Entrées	772	984	1'041
<b>TOTAL</b>	<b>1'177</b>	<b>1'350</b>	<b>1'515</b>
Sorties	811	876	1'047
Solde fin	366	474	468

En 1994, le Tribunal administratif s'est vu confier de nouvelles compétences qui sont principalement les suivantes : dès le 1er janvier 1994, les décisions prises en application de la loi sur le tourisme (I/3/4); dès le 12 février 1994, les décisions de la commission foncière agricole, la commission de recours en matière de maintien de la propriété foncière rurale ayant été dissoute.

En outre, dès le 2 juin 1994, les commissions de recours suivantes sont composées de juge(s) du Tribunal administratif en lieu et place de juge(s) à la Cour de justice : la commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique (art. 131 de la loi sur l'instruction publique - (C/1/1); commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison, (art. 28 de la loi sur la police - F/1/1; art.20 de la loi sur l'organisation et le personnel de la prison - (F/1/18).

Les premiers recours déposés à l'encontre des décisions de l'instance d'indemnisation, prévue par la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction, ont été enregistrés en 1994 (4 recours). Cette compétence avait été confiée au Tribunal administratif le 1er septembre 1993.

En 1994, le Tribunal administratif a tenu 41 audiences de délibérations (38 en 1993), 502 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (442 en 1993) et 12 transports sur place (19 en 1993).

Les frais d'expertise mis à la charge de l'Etat ont considérablement augmenté en raison de la nouvelle compétence du Tribunal administratif en matière d'assurances sociales (depuis le 17 avril 1993). Par ailleurs le Tribunal ne perçoit aucun émolument pour ces causes, la procédure étant gratuite.

## Recours entrés, par domaines

	1992	1993	1994
Tribunal cantonal des assurances	- - -	147	246
Conseil d'Etat et Chancellerie	16	31	17
Département de l'Economie publique	4	8	4
Département des Finances	45	48	30
Département de l'Instruction publique	24	37	24
Département de l'Intérieur, de l'Environnement et des Affaires régionales	38	50	88
Département de Justice et Police et des Transp.	508	541	526
Département Militaire	6	26	17
Département de l'Action sociale et de la Santé	18	6	6
Département des Travaux publics et de l'Energie	78	63	48
Divers (Ville de Genève, Communes, SI, CIA, EPM, PROC, BARR)	35	27	35
<b>TOTAUX</b>	<b>772</b>	<b>984</b>	<b>1'041</b>

Concernant les recours entrés au Tribunal administratif en 1994, l'augmentation relevée en 1993 dans le domaine des surtaxes pour les logements s'accroît puisque 20 recours ont été déposés en 1992, 32 en 1993 et 59 en 1994. Quant aux recours concernant les décisions du département des travaux publics et de l'énergie, ils sont encore en baisse. Ce domaine ne représente plus que 4,6% des affaires entrées en 1994.

Les contestations des décisions prises par le service des automobiles et de la navigation (principalement les retraits de permis de conduire) constituent le 45,5% des affaires entrées en 1994.

### 2.2.5.2. *Le Tribunal cantonal des assurances*

	1992	1993	1994
Solde début	136	185	397
Entrées	203	365	246
<b>TOTAL</b>	<b>339</b>	<b>550</b>	<b>643</b>
Sorties	154	153	440
Solde fin	185	397	203

Les statistiques du Tribunal cantonal des assurances comprennent les causes attribuées au Tribunal administratif et les causes encore pendantes auprès de la Cour de justice, au 17 avril 1993.

Les causes ont considérablement augmenté par rapport à 1992 et 1991 (137 affaires entrées en 1991), étant rappelé que 1993 ne peut être une année de référence, un grand nombre de recours ayant été déposés contre des décisions de hausse de cotisation des assurances maladie. Le domaine des assurances constitue en 1994 le 23,5% des affaires entrées au Tribunal administratif.

En 1994, le Tribunal cantonal des assurances a reçu 152 affaires relatives à l'assurance-maladie, 70 à l'assurance-accidents, 3 à l'assurance-militaire et 21 à la prévoyance professionnelle.

### 2.2.5.3. *Le Tribunal des conflits*

La dernière affaire a été jugée en 1990.

### 2.2.5.4. *Le Tribunal arbitral*

	1992	1993	1994
Solde début	4	2	2
Entrées	0	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Sorties	2	3	2
Solde fin	2	2	1

Le Tribunal arbitral est compétent pour trancher les contestations entre certaines assurances et les professionnels de la santé.

### 2.2.5.5. *Les Commissions diverses*

Le Tribunal administratif assure le greffe pour les commissions suivantes :

- La commission de recours de l'université (CRUNI);
- La commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX);
- La commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP);
- La commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique (CRIP);
- La commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC);

A l'exception de la CRAC, toutes ces commissions doivent siéger avec un ou plusieurs juges du Tribunal administratif.

#### a) **Commissions de recours présidées par un juge du Tribunal administratif**

##### aa) **La Commission de recours de l'Université (CRUNI)**

	1992	1993	1994
Solde début	8	7	6
Entrées	24	27	29
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
Sorties	25	28	29
Solde fin	7	6	6

En 1994, la CRUNI a admis 7 recours, admis partiellement 1 recours; elle en a déclaré irrecevables ou rayés 8 du rôle.

##### ab) **LEX**

En 1994, la LEX a reçu un recours et en a jugé 2. Il reste 8 causes pendantes à fin 1994.

##### ac) **CRPP et CRIP**

En 1994, ces deux commissions de recours ont reçu 4 affaires en 1994 et en ont jugé 5. Aucune cause n'est pendante à fin 1994.

## b) La commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	1992	1993	1994
Solde début	25	18	45
Entrées	115	167	243
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>185</b>	<b>288</b>
Sorties	122	140	223
Solde fin	18	45	65

En 1994, la CRAC a admis 63 recours, admis partiellement 18 recours, rejeté 116 et déclaré irrecevables ou rayés du rôle 26.

On constate en 1994 une proportion anormalement élevée de recours admis ou partiellement admis (36,3%). Les statistiques de la CRAC suivent l'évolution économique et reflètent depuis quelques années l'augmentation du nombre de chômeurs dans le canton (recours en augmentation de 173% depuis 1991, de 111% depuis 1992 et de 45,5% depuis 1993).

### 2.2.6. *Le Tribunal de première instance*

L'année 1994 restera l'année des changements. L'événement majeur fut le transfert de la Chambre d'accusation à la Cour de justice. Ce transfert, qui a mobilisé beaucoup d'énergies, s'est fait dans des conditions tout à fait satisfaisantes, grâce à la bonne volonté des juges et des fonctionnaires concernés. Certains magistrats regretteront de ne plus pouvoir faire, au moins durant les fêtes judiciaires, "cette Chambre" qui fut la source aussi bien de passions que d'angoisses.

Une autre réforme qui a engendré quelques discussions fut la création de trois arrondissements de poursuites et faillites. Le Tribunal a eu le souci de garder une procédure simple et efficace de la gestion des séquestres, dont le nombre ne cesse de croître. La mise en place d'une centrale de notification des ordonnances a permis d'éviter une multiplication des dossiers et, partant, des coûts et de faciliter la communication entre justice et administration.

Parallèlement à cette réforme, le Tribunal a entrepris de revoir complètement, avec la collaboration de l'ordre des avocats et des grandes banques, le système des sûretés qui constituent un accessoire nécessaire des procédures de blocage de fonds et de biens. Le modèle de garantie bancaire ainsi créé et qui est largement utilisé, a eu pour effet d'améliorer sensiblement un domaine d'activité judiciaire où la rapidité est essentielle.

La complexité croissante des procédures provisionnelles et la nécessité d'assurer, même en période de restrictions budgétaires, une gestion administrative de qualité a conduit à la décision de pourvoir, à la faveur du départ du titulaire, le poste de greffier de juridiction par un juriste titulaire du brevet d'avocat et de créer le poste de greffier-juriste adjoint. Ce changement devrait alléger la charge - très lourde - du Président du Tribunal.

Un gros effort a été consacré à la refonte du règlement de l'assistance juridique.

Sur le plan des procédures, l'on constate avec soulagement que la diminution du nombre des causes, amorcée en 1993, s'est poursuivie. Si cette diminution est assez sensible en ce qui concerne les affaires ordinaires et accélérées, il n'en va pas de même pour les affaires

sommaires qui restent à un niveau extrêmement difficile à maîtriser. A cela s'ajoute que la conjoncture reste peu favorable aux transactions. Autre signe de morosité : les divorces et les séparations de corps, globalement en hausse, qui nécessitent le prononcé de mesures préprovisaires. Les faillites et mesures provisionnelles contentieuses sont en baisse, très nette pour les secondes, baisse hélas partiellement compensée par la difficulté des causes restantes.

### Procédures ordinaires et accélérées

	1992	1993	1994
Solde début	2'385	3'116	3'178
Entrées	4'193	3'984	3'540
<b>TOTAL</b>	<b>6'578</b>	<b>7'100</b>	<b>6'718</b>
Sortie	3'462	3'922	3'760
Solde fin	3'116	3'178	2'958

### Affaires de famille

	1992	1993	1994
Divorces prononcés	1'082	1'232	1'242
Divorces refusés	1	8	5
Séparations de corps prononcées	95	133	147
Annulations de mariage prononcées	7	8	3

### Procédures sommaires

	1992	1993	1994
Solde début	3'287	3'034	1'755
Entrées	13'488	14'087	11'922
<b>TOTAL</b>	<b>16'775</b>	<b>17'121</b>	<b>13'677</b>
Sortie	13'745	15'366	11'741
Solde fin	3'034	1'755	1'936

La surcharge des chambres civiles, engendrée par le nombre record d'affaires ordinaires et accélérées reçues depuis 1991, a nécessité le recours systématique aux juges suppléants pour l'instruction et le jugement des affaires sommaires. La masse de celles-ci - 200 affaires par audience à raison de deux audiences par semaine - ne permet pas d'envisager le traitement, même partiel, par les juges titulaires. Il est évident que cette situation n'est pas satisfaisante.

### Conciliations ordinaires

	1992	1993	1994
Solde début	512	639	677
Entrées	2'513	2'234	1'945
<b>TOTAL</b>	<b>3'025</b>	<b>2'873</b>	<b>2'622</b>
Sortie	2'386	2'196	2'061
Solde fin	639	677	561
Suspendues sine die	209	232	353

## Conciliations de famille

	1992	1993	1994
Solde début	220	227	195
Entrées	1'629	1'678	1'740
<b>TOTAL</b>	<b>1'849</b>	<b>1'905</b>	<b>1'935</b>
Sortie	1'622	1'710	1'648
Solde fin	227	195	287
Suspendues sine die	2	6	12

En 1994, 79 causes ordinaires et 1 cause de famille, ont abouti à une conciliation.

## Faillites et chambre commerciale

	1992 *	1993 *	1994 *
Solde début	461	468	551
Entrée	6'792	6'607	5'890
<b>TOTAL</b>	<b>7'253</b>	<b>7'075</b>	<b>6'441</b>
Sortie	6'785	6'524	5'882
Solde fin	468	551	559

\* y compris les faillites 193 LP (successions répudiées)

## Faillites prononcées

	1992	1993	1994
Faillites 166, 188, 190, 191 et 192 LP	1'006	1'079	803

## Présidence, commissions rogatoires et interdictions

	1992	1993	1994
Mesures provisionnelles *	518	600	468
Ordonnances de séquestres	802	821	853
Commissions rogatoires	65	69	65
Interdictions	91	82	115

\* s'ajoutent à ce chiffre les 243 causes gracieuses (annulation de titre, consignation, déclaration d'absence etc)

### 2.2.7. Le Tribunal de police

#### Statistiques globales

	1992	1993	1994
Solde début	1'573	1'161	844
Entrées	3'412	3'095	2'741
<b>TOTAL</b>	<b>4'985</b>	<b>4'256</b>	<b>3'585</b>
Sorties	3'824	3'412	2'755
Solde fin	1'161	844	830

La diminution sensible du nombre des causes nouvelles a permis de renoncer, dès le 1er octobre 1994, au recours régulier à des juges suppléants.

Cet allègement s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du nombre des ordonnances de condamnation prononcées par le Ministère public ou les juges d'instructions.

Au 9 novembre 1994, le Tribunal de police avait été saisi de 818 poursuites pour non paiement de la taxe militaire. Ces poursuites ont été arrêtées depuis cette date, en application de la réforme de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire qui, dorénavant, ne prévoit plus de sanctions pénales pour ce comportement.

## 2.2.8. *La juridiction des baux et loyers*

### 2.2.8.1. *La Commission de conciliation en matière de baux et loyers*

	1992	1993	1994
Solde début	3'003	3'518	3'193
Entrés	9'397	8'130	6'455
<b>TOTAL</b>	<b>12'400</b>	<b>11'648</b>	<b>9'648</b>
Sorties	8'882	8'455	* 7'105
Solde fin	3'518	3'193	2'543

\* dont 2'769 affaires conciliées

Le mouvement de baisse constaté en 1993 se confirme, mais le nombre d'affaires nouvelles reste néanmoins bien supérieur à celui des années qui ont précédé la forte hausse des taux hypothécaires. En effet, avant 1989, le nombre d'affaires nouvelles était inférieur à 5'000.

Les contestations de hausse de loyer sont en diminution en raison du mouvement de baisse des taux amorcé l'an passé. Elles sont remplacées par un nombre croissant d'actions en réduction du loyer.

### 2.2.8.2. *Le Tribunal des baux et loyers*

#### Statistiques globales

	1992	1993	1994
Solde début	1'738	1'555	1'631
Causes nouvelles	1'998	2'290	2'429
<b>TOTAL</b>	<b>3'736</b>	<b>3'845</b>	<b>4'060</b>
Causes sorties	2'181	2'232	2'339
Solde fin	1'555	1'631	1'721

La hausse des affaires nouvelles, apparue dès 1990, se confirme cette année encore. Le nombre des dossiers enregistrés au Tribunal des baux et loyers en 1994 a augmenté de 6% par rapport à 1993. Ce nombre est le plus élevé des douze dernières années.

Cette hausse des affaires nouvelles s'explique principalement par l'augmentation des litiges concernant les loyers. En effet, le taux hypothécaire, qui n'avait jamais atteint, depuis 1920, le niveau de 7%, a commencé sa descente au 1er juillet 1993 et l'a poursuivie durant la fin de 1993 et le début de 1994 pour s'arrêter à 5,5%. Aux litiges relatifs aux notifications de hausses du loyer ont ainsi succédé ceux découlant des demandes de baisses.

a) Baux

	1992	1993	1994
Solde début	138	107	105
Entrées	135	120	116
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>227</b>	<b>221</b>
Sorties	166	122	120
Solde fin	107	105	101

b) Loyers

	1992	1993	1994
Solde début	1'152	936	802
Entrées	769	758	1'049
<b>TOTAL</b>	<b>1'921</b>	<b>1'694</b>	<b>1'851</b>
Sorties	985	892	915
Solde fin	936	802	936

c) Evacuations

	1992	1993	1994
Solde début	94	137	167
Entrées	609	711	678
<b>TOTAL</b>	<b>703</b>	<b>848</b>	<b>845</b>
Sorties	566	681	691
Solde fin	137	167	154

d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1992	1993	1994
Solde début	13	8	12
Entrées	35	23	22
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>34</b>
Sorties	40	19	34
Solde fin	8	12	0

e) Divers

	1992	1993	1994
Solde début	350	373	543
Entrées	466	685	529
<b>TOTAL</b>	<b>816</b>	<b>1'058</b>	<b>1'072</b>
Sorties	443	515	554
Solde fin	373	543	518

### 2.2.9. La juridiction des Prud'hommes

	1992	1993	1994
Solde début	903	1'034	1'118
Entrées	1'610	1'599	1'561
<b>TOTAL</b>	<b>2'513</b>	<b>2'633</b>	<b>2'679</b>
Sorties	1'479	1'515	1'551
Solde fin	1'034	1'118	1'128

Le nombre annuel de causes nouvelles (entrées), bien qu'en légère diminution par rapport à l'an dernier, reste élevé par rapport aux années antérieures à 1990 (1300 en moyenne). La surcharge de la juridiction a donc perduré en 1994, avec pour conséquence des durées de procédures trop longues et des délais de convocation excessifs.

Il convient de relever cependant qu'un effort très important a été accompli pour améliorer la situation, effort qui ne ressort pas clairement à la lecture des chiffres globaux figurant dans le tableau ci-dessus, auxquels il convient d'ajouter les quelques précisions ci-après.

Le Tribunal, tous groupes confondus, a augmenté le nombre de ses audiences de près de 20% par rapport à 1993. Les délais de convocation dans les groupes les plus chargés ont ainsi été raccourcis de plus de la moitié et le solde des affaires en cours devant le Tribunal en fin d'année réduit d'une centaine de causes.

L'augmentation importante du nombre des jugements rendus par le Tribunal a entraîné celle des appels (358 contre 324 en 1993). Bien que la Chambre d'appel ait également augmenté de près de 18% le nombre de ses audiences, les délais de convocation devant cette instance n'ont pas pu être réduits et le solde des affaires en cours en fin d'année est en augmentation par rapport à l'an dernier.

### 2.2.10. La Chambre des tutelles

	1992	1993	1994
Dossiers ouverts	1'300	1'011	949
Mesures prises	1'540	1'594	1'635
Mesures levées	1'481	1'045	973
Opérations diverses	2'772	2'890	3'227

Le nombre des dossiers tutélaires ouverts est à la baisse, mais le nombre des mesures prises a augmenté. Un dossier tutélaire peut en effet engendrer la prise de plusieurs décisions.

La Chambre des tutelles rend chaque semaine entre 30 et 35 décisions à ses séances plénières.

Le nombre des mesures levées a diminué, ce qui signifie que les dossiers tutélaires restent en cours plus longtemps. Au 31 décembre 1994, la Chambre des tutelles comptait 3423 dossiers en cours (dossiers Service du tuteur général et privés), contre 3151 au 31 décembre 1993.

## 2.2.11. La Justice de Paix

### Dossiers successoraux

	1992	1993	1994
Décès enregistrés	3'355	3'400	3'500
Testaments déposés	1'026	1'041	1'077
Répudiation	1'768	1'502	1'570
Faillites requises	825	737	723
Dossiers successoraux	186	164	214

### Conciliations obligatoires

	1992	1993	1994
Solde début	1'452	1'264	978
Entrées	5'681	4'833	4'290
<b>TOTAL</b>	<b>7'133</b>	<b>6'097</b>	<b>5'268</b>
Sorties	5'869	5'119	3'957
Solde fin	1'264	978	1'311

### Conciliations volontaires

	1992	1993	1994
Solde début	19	44	67
Entrées	77	136	102
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>180</b>	<b>169</b>
Sorties	52	113	79
Solde fin	44	67	90

L'augmentation des décès a entraîné une augmentation du travail du greffe, notamment en ce qui concerne les renseignements délivrés au guichet et par téléphone ainsi qu'au travers de la correspondance. De manière générale, il est à noter que la justice de paix est de plus en plus sollicitée pour des renseignements divers faisant suite au décès (à la demande d'héritiers et de créanciers divers tels que PTT, SI, OCPA).

On remarque également une augmentation des dossiers successoraux ouverts (bénéfices d'inventaire, administrations d'office, liquidations officielles, blocages bancaires ou scellés, notamment en application de la nouvelle LDIP).

En ce qui concerne les conciliations, les statistiques indiquent une baisse du nombre des affaires déposées. Les 4290 affaires déposées ont engendré 4395 convocations, 1827 jugements, 451 conciliations, 888 retraits et 473 suspensions de procédure.

## 2.2.12. *Le Tribunal de la jeunesse*

	1992	1993	1994
En cours au 1er janvier	337	179	191
Affaires reprises	61	53	58
Affaires nouvelles	982	998	1'154
<b>TOTAL</b>	<b>1'380</b>	<b>1'230</b>	<b>1'403</b>
Affaires jugées	507	489	456
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>1'201</b>	<b>1'039</b>	<b>947</b>
Solde fin	179	191	270

L'augmentation des causes nouvelles enregistrées en 1994 ne saurait être interprétée nécessairement comme le signe d'une augmentation significative de la délinquance des mineurs. Sur le plan suisse, la situation reste stable dans ce domaine.

On doit relever en revanche un accroissement sensible des procédures mettant en cause des mineurs présentant des troubles de nature psychiatrique. Plusieurs entrées volontaires à Belle-Idée sont intervenues et la juridiction a été conduite à intensifier sa collaboration avec les milieux médicaux.

Le nombre des détentions préventives est presque inchangé (110 en 1994 et 104 en 1993).

Un seul transfert en maison d'éducation au travail a été ordonné durant l'année.

La fermeture de l'établissement de thérapie n'a pas eu de conséquences nuisibles, le sort des candidats à un tel placement ayant pu être résolu à la faveur d'interventions pluridisciplinaires adéquates.

Un effort particulier a dû être accompli par le personnel du greffe, le poste de greffier de la juridiction étant resté vacant durant toute l'année.

## 2.2.13. *Le Ministère public*

### 2.2.13.1 *Statistiques globales*

	1992	1993	1994
Solde début	3'032	3'363	3'132
Entrées	15'406	13'674	13'379
<b>TOTAL</b>	<b>18'438</b>	<b>17'037</b>	<b>16'511</b>
Sorties	15'075	13'905	14'808
Solde fin	3'363	3'132	1'703

Les efforts de rationalisation tendant à éviter l'inutile enregistrement de certaines plaintes contre inconnu ont été étendus. Seul le nombre de plaintes nominatives peut dès lors être comparé aux années précédentes. Il confirme la tendance réjouissante à une certaine stabilisation des causes nouvelles.

Le Ministère public reste déterminé à traiter lui-même toutes les causes qu'il est en mesure d'assumer sans renvoi à d'autres juridictions. Les ouvertures d'information (3580 en 1991) et saisines du Tribunal de police (3846 en 1991) continuent d'évoluer à la baisse.

L'augmentation sensible du nombre des ordonnances de condamnation traduit la volonté du législateur d'étendre la compétence des autorités de poursuite dans ce domaine (peines portées à 6 mois dès juin 1993). A noter que le taux d'opposition reste faible (17%, respectivement 9% après déduction des oppositions retirées ou jugées irrecevables).

L'augmentation régulière des requêtes en exécution des jugements d'évacuation se confirme une fois de plus. Le relogement des personnes évacuées devient très problématique, le secteur privé ayant nettement durci sa politique à l'égard des candidats locataires endettés et les mesures destinées à réaliser les objectifs de la réforme constitutionnelle de mars 1992 (droit au logement) restant nettement insuffisantes.

A noter que les causes non pénales figurant au tableau ne comprennent pas les procédures de notification d'actes judiciaires, elles aussi en hausse (4828 en 1994, dont 495 par voie édictale).

### 2.2.13.2. Détails des opérations

	1992	1993	1994
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'163	10'632	10'539
Procédures contre X enregistrées dans l'année	2'383	2'303	1'265
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'241	509	828
<b>TOTAL DES NOUVELLES PROCEDURES</b> (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	<b>15'787</b>	<b>13'444</b>	<b>12'632</b>
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'917	3'139	2'633
<b>TOTAL DES PROCEDURES</b>	<b>18'704</b>	<b>16'583</b>	<b>15'265</b>
Ouvertures d'informations	2'955	2'823	2'713
Ordonnances de condamnation	1'448	1'265	1'705
Renvois au Tribunal de police	3'091	2'747	2'303
Renvois à la Cour Correctionnelle	69	67	55
Renvois à la Cour d'assises	24	20	14
Renvois à d'autres autorités	351	310	461
<b>TOTAL DE CES OPERATIONS</b>	<b>7'938</b>	<b>7'212</b>	<b>7'251</b>
Classements avant instruction	10'176	9'453	10'476
Classements après instruction	965	819	779
<b>TOTAL DES CLASSEMENTS</b>	<b>11'161</b>	<b>10'272</b>	<b>11'215</b>
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	3'245	2'944	3'713

### 2.2.13.3. Exécution des jugements d'évacuation

	1992	1993	1994
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	469	490	521
Causes en cours au début de l'année	439	378	331
<b>TOTAL</b>	<b>908</b>	<b>868</b>	<b>852</b>
Audiences convoquées	439	400	397
Jugements exécutés :			
- par la force publique	101	72	117
- par abandon des lieux	76	91	112
- volontairement	201	189	172
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>352</b>	<b>401</b>
Requêtes retirées	152	185	67
Causes restant en cours	378	331	384

### 2.2.14 Les juges d'instruction

#### 2.2.14.1. Procédures pénales

	1992	1993	1994
Solde début	1'225	1'202	1'395
Entrées	3'077	2'893	* 2'780
<b>TOTAL</b>	<b>4'302</b>	<b>4'095</b>	<b>4'175</b>
Sorties	3'100	2'700	2'672
Solde fin	1'202	1'395	1'503

\* dont 2'713 ouvertures d'information

#### 2.2.14.2. Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)

	1992	1993	1994
Solde début	177	145	203
Entrées	780	816	838
<b>TOTAL</b>	<b>957</b>	<b>961</b>	<b>1'041</b>
Sorties	812	820	818
Solde fin	145	141	223

Le traitement des affaires financières et celui des requêtes d'entraide judiciaire a représenté près de deux tiers de l'activité de la juridiction.

Cette évolution liée au changement de nature de la criminalité dont les juges d'instruction ont à connaître empêche de se féliciter de la diminution du nombre des causes faisant l'objet d'une ouverture d'information. Elle met aussi en lumière le sous équipement de la juridiction et de ses auxiliaires pour traiter ce type de poursuites pénales.

Le recours nécessaire à des experts financiers n'a pas seulement pour effet d'augmenter le coût des procédures, mais il rend encore plus difficile la maîtrise effective des dossiers et le contrôle du déroulement de l'instruction par le magistrat instructeur.

L'augmentation du nombre des commissions rogatoires à traiter s'accompagne d'une évolution de même nature vers des demandes d'investigations à caractère bancaire. Or, dans ce domaine, les oppositions se font de plus en plus nombreuses et entraînent pour les juges une multiplication des observations à fournir aux juridictions de recours.

Le nombre de commissions rogatoires internationales reçues en 1994 a été de 322 (280 en 1993, 251 en 1992) soit une augmentation de 15 % par rapport à 1993. Le nombre de commissions rogatoires nationales reçues en 1994 a été de 210 (231 en 1993, 196 en 1992) soit une diminution de 9 % par rapport à 1993.

L'accroissement des compétences des juges en matière d'ordonnances de condamnation a eu non seulement pour effet d'accroître le nombre de décisions rendues, mais de faire passer encore le taux d'opposition de 5% à 10%.

### 2.2.14.3. Activités des juges d'instruction

	1992	1993	1994
Procédures reçues	3'077	2'893	2'781
Commissions rogatoires reçues	479	520	538
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'183	2'398	2'286
Mandats d'amener décernés	249	214	208
Mandats d'amener exécutés	168	116	133
Mandats d'amener révoqués	165	194	175
Recherches de lieu de séjour	10	3	7
Personnes convoquées	25'154	25'713	23'942
Demandes d'extradition	22	22	19
Détentions administratives	279	274	276
Ordonnances de condamnation	947	1'077	1'159



## Annexes :

- Tableau des magistrats
- Evénements de la vie judiciaire en 1994



**POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS**

**MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 1995  
(avec modifications ultérieures connues au 1er mars 1995)**

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)  
non compris les 527 juges prud'hommes élus les 27 et 28 avril 1993  
(cf. Arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993)

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	ENTREE EN FONCTION DANS LA JURIDICTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCTEUR GENERAL	52 1/4	Bernard Bertossa	12.09.42	01.06.90	01.06.72
	PROCTEURS	49 1/4	Laurent Kaspert-Ansermet Salvatore Aversano	14.11.46 01.06.44	13.04.92 31.05.90 14.01.93	18.04.85- 01.06.78- 31.08.86
8 magistrats de carrière						
Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art. 38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)						
COUR DE CASSATION	SUBSTITUTS	33 1/2	Leonardo Malfanti Christian Coquoz Stéfane Esposito Isabelle Cuendet François Chaix François Paychère	01.11.60 04.02.60 30.04.58 27.03.63 08.08.64 03.11.58	01.06.90 29.11.90 11.04.91 01.09.91 18.02.94 13.02.95	01.06.90 jusqu'au 10.1.95 29.11.90 11.04.91 jusqu'au 30.6.95 01.09.91 18.02.94 13.02.95
	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	55 1/2	Jean Mäye Jacques Droin Alain Zwahlen Prés. en 92-94 Robert Roth Raymond Courvoisier	14.05.29 03.08.26 26.09.51 18.09.52 07.06.37	01.01.92 01.10.92 01.06.84	16.11.57-31.12.91 01.06.72-31.08.91
10 magistrats non de carrière						
JUGES SUPPLEANTS						
59 1/2						
14.12.78 14.12.78 18.02.82 01.12.88 01.06.90						





	<p>ASSESEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX &amp; LOYERS</p>	<p>41</p>	<p>Daniel Perren Roland Burkhard Marie-Claire Guinand Maya Cramer Olivier Deferne</p>	<p>31.03.46 29.06.56 28.02.56 21.09.54 20.02.56</p>	<p>01.02.85 18.09.86 12.03.87 01.06.90 17.12.93</p>	
<p>TRIBUNAL ADMINISTRATIF</p> <p>5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants</p>	<p>représentant les bailleurs</p>	<p>47</p>	<p>Pierre Sidler Pierre-Antoine Lapp Jean-Marc Siegrist Mme Dominique Ducret-Burger Pierre Daudin</p>	<p>12.06.35 12.04.47 30.03.56 21.03.55 19.04.45</p>	<p>10.05.85 10.05.85 16.10.87 01.06.90 01.06.90</p>	
<p>TRIBUNAL DES CONFLITS</p> <p>2 magistrats (non de carrière)</p>	<p>PRESIDENT VICE-PRESIDENT JUGES</p> <p>JUGES SUPPLEANTS</p> <p>PRESIDENT PRESID. SUPPLEANT PRESID. SUPPLEANT</p>	<p>46 1/4</p> <p>42 1/2</p> <p>56</p> <p>Siégeant avec un juge de la Cour de Justice et un juge du Tribunal administratif à élire dès le 1.05.95</p>	<p>Eliane Bonnefemme-Hurni Thierry Tanquerel Dominique Schucani Prés. en 84-86 et 90-92 Laure Bovy Yves Grandjean Prés. en 92-94</p> <p>Nicolas Peyrot Philippe de Boccard Yves Bonard Nathalie Vimic Mario-Dominique Torello</p> <p>Pierre-Herbert Engel Pierre Martin-Achard Pierre Martin-Achard</p>	<p>14.08.48 09.06.54 23.09.39 28.09.46 25.08.53</p> <p>11.09.42 19.04.49 03.09.60 19.01.53 24.11.56</p> <p>17.04.23 25.06.54 25.06.54</p>	<p>01.11.89 01.09.92 01.07.82 01.05.93 01.08.86</p> <p>08.02.79 19.03.82 01.06.90 07.11.91 01.05.93</p> <p>21.06.71 jusqu'au 30.04.95 24.03.94 dès 1.05.95 24.03.94 jusqu'au 30.04.95</p>	<p>31.01.75 01.09.92 01.07.82 01.05.93 25.03.83</p>



	<p>JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET À LA CHAMBRE D'ACCUSATION</p>	<p>61 3/4</p>	<p>Michel Jörimann Christiane Marfurt Véréna Charpié Albert Lachavanne Albert Chauffat Pierre Pachoud Jean Grob Hermann Jenni</p>	<p>11.03.39 01.08.37 17.09.32 21.10.26 06.08.25 14.03.37 17.07.36 11.06.29</p>	<p>01.06.72 01.06.75 01.07.81 15.12.83 01.06.90 01.06.90 01.06.92 01.05.93</p>
	<p>JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS  représentant les locataires</p>	<p>53 1/4</p>	<p>Giordano Sassi Roger Revillet Manfred Rickenbacher Aida Ria Weiss Willy Monnet Jacqueline Larpin François Ducommun Gabrielle Ansaldo Henri Gobet Christiane Pittet-Smati Roland Haeblerli Nicole Valli Jaquet</p>	<p>18.01.25 08.05.46 22.06.36 03.09.46 24.10.36 08.11.47 26.04.58 21.07.28 19.03.31 02.08.54 11.12.28 14.07.58</p>	<p>17.02.71 01.01.76 01.06.78 01.01.80 10.04.81 01.01.82 18.04.85 01.06.90 01.06.90 01.06.90 01.02.94 01.07.94</p>
	<p>représentant les bailleurs</p>	<p>56 1/4</p>	<p>Jacques Poncet André Wermuth Jean-Pierre Besson Albert Blondel Michel Pfenninger Daniel Wohlers Jacques Grange Claude Pilet  Geneviève Vallier Jean Bornand Jean-Paul Bart Claudio Rollini Mark Muller</p>	<p>13.10.30 19.03.23 24.02.35 20.03.36 16.02.27 20.09.36 28.01.37 19.01.33  15.12.40 27.06.50 02.09.51 13.05.63 26.08.64</p>	<p>19.03.76 11.10.79 jusqu'au 31.03.95 01.06.84 01.06.84 18.04.85 18.04.85 18.04.85 17.02.71- 03.11.85 et dès 16.10.86 01.07.88 01.06.90 01.04.91 04.06.92 01.04.95</p>

INSTRUCTION	PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENT		Pierre Marquis *Paul Perraudin Carole Barbey Prés. 84-86 Jean-Pierre Trembley Prés. 86-88 Christine Sordet Prés. 90-92 Vladimir Stemberger Prés. 88-90 *Jean Ruffieux jusqu'au 30.06.95 *Jean-Louis Crochet Daniel Dumarthey *Denis Mathey Claude-François Wenger Jacques Delieutraz Philippe Thélin Christine Junod Leonardo Malfanti Stéfane Esposito	16.08.54 10.12.51 21.06.46 10.04.47 21.03.50 29.12.46 05.06.48 24.05.48 03.07.54 18.02.59 11.06.51 03.01.52 16.07.55 03.10.59 01.11.60 30.04.58	01.11.89 01.07.85 01.05.76 01.09.79 01.09.83 01.10.83 01.09.86 01.06.90 01.06.90 11.10.90 01.07.91 01.09.91 23.01.92 27.01.94 10.01.95 01.07.95	01.03.86 25.02.83 22.03.74 01.01.76 23.04.82 01.10.75 01.03.86 01.06.90 01.06.90 11.10.90 01.06.90 01.02.90 01.06.90 01.06.90 01.06.90 01.06.90 11.04.91
	SUPPLEANTS		*membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ			
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRÉSIDENT JUGE	55 1/2	Anne-F. Comte Fontana André Dunant Les deux juges sont Président à tour de rôle pour deux ans	29.10.42 12.12.35	01.11.83 09.10.65	25.06.76 09.10.65
	JUGES SUPPLEANTS	46	Sonia Muhlstein Christine Sayegh Henri Nanchen Pierre Gasser	03.06.47 11.07.45 25.12.53 06.05.49	05.06.81 19.04.85 01.06.90 02.12.93	
2 magistrats de carrière 14 autres magistrats	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	56	Dr Hubert-Silvio Varonier Dr Jean-Maurice Seigne	14.09.32 12.02.45	25.06.81 01.06.90	
16 magistrats	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	65 1/2	Claire Fillietaz Jacques Raymond Rufer	01.06.28 09.10.30	01.06.60 05.06.81	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	64 1/2	Dr Maurice Muhlethaler Dr Michel Huguenin Dr Louis Dayer	04.08.25 16.11.36 21.09.28	01.06.66 01.06.78 01.06.84	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	65	Marie-Josèphe Besson Jean-Jacques Marc Sormani Roger Journet	08.07.29 30.10.33 15.01.27	01.06.66 08.05.74 01.06.84	

JUSTICE DE PAIX ET CHAMBRE DES TUTELLES	PRESIDENTE			10.03.50	01.07.85	20.06.75
	VICE-PRESIDENT	44		20.06.59 09.09.34	01.11.92 01.09.73	01.09.89 01.09.73 jusqu'au 31.01.95
4 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants	JUGES			01.12.59 11.02.66	01.10.93 01.02.95	01.10.93 01.02.95
8 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	35 3/4		13.08.55 27.10.52 11.02.66 13.02.62 06.08.62	18.04.85 01.11.87 01.01.94 jusqu'au 01.01.95 01.02.95	31.01.95

R E C A P I T U L A T I O N

65 magistrats de carrière (+ 1 vacant)      âge moyen au 01.01.95 : 46 1/4 ans  
112 autres magistrats                              (dont 20 femmes)      "      "      au 01.01.95 : 53 ans  
-----  
177 magistrats                                      (+ 1 vacant)      (dont 48 femmes)      âge moyen au 01.01.95 : 50 1/2 ans

M A G I S T R A T S   D U   P O U V O I R   J U D I C I A I R E  
D E   C A R R I E R E

par rang d'âge

Situation au 1er janvier 1995

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
12. 6.1930	BALLAND Serge (jusqu'au 30.06.95)	22. 4.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite
27. 4.1931	KEMPF Jean-Charles	20. 5.1950	ROTEN Jean-Nicolas
15. 8.1934	REYMOND Christian	10. 5.1951	MANFRINI Chantal
18. 8.1934	BAECHLER Jean-Félix	30. 5.1951	MURBACH Christian
9. 9.1934	DAMI Roger (jusqu'au 31.01.95)	11. 6.1951	WENGER Claude-François
12.12.1935	DUNANT André	27. 7.1951	CRIBLET Michel
5. 1.1938	MARTIN-ACHARD Dominique (jusqu'au 30.06.95)	4. 9.1951	PFISTER-LIECHTI Renate
23. 9.1939	SCHUCANI Dominique	10.12.1951	PERRAUDIN Paul
31. 8.1940	PAGAN Jean-Pierre	3. 1.1952	DELIEUTRAZ Jacques
25. 3.1941	WEBER Pierre-Christian	8. 8.1953	WEGELIN Sylvie
12. 6.1941	TUCHSCHMID Axel	25. 8.1953	GRANDJEAN Yves
12. 9.1942	BERTOSSA Bernard	15. 2.1954	SERMIER Maria-Claude
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	19. 2.1954	PEILA Louis
31. 5.1943	BARBEY Richard	9. 6.1954	TANQUEREL Thierry
22. 6.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	3. 7.1954	DUMARTHERAY Daniel
9.11.1943	HEYER Pierre	13. 7.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	16. 8.1954	MARQUIS Pierre
1. 6.1944	AVERSANO Salvatore	16. 4.1955	CURTIN Pierre
19. 7.1944	STALDER Antoinette	16. 7.1955	THELIN Philippe
4. 9.1944	HEYER-BERTHET Martine	24. 7.1955	CASSANELLI Suzanne
21. 1.1946	GEIGER Stéphane	29. 2.1956	STRUBIN Jean-Marc
21. 2.1946	FAVRE Dominique	15. 6.1956	NARDIN Claude-Nicole
21. 6.1946	BARBEY Carole	28. 2.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
28. 9.1946	BOVY Laure	30. 4.1958	ESPOSITO Stéfane
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	3.11.1958	PAYCHERE François (dès le 13.02.95)
29.12.1946	STEMBERGER Vladimir	18. 2.1959	MATHEY Denis
10. 4.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	20. 6.1959	LUSCHER Thierry
24. 5.1948	CROCHET Jean-Louis	3.10.1959	JUNOD Christine
5. 6.1948	RUFFIEUX Jean	1.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
14. 8.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	4. 2.1960	COQUOZ Christian
31.10.1948	REY René	1.11.1960	MALFANTI Leonardo
10. 3.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	27. 3.1963	CUENDET Isabelle
21. 3.1950	SORDET Christine	8. 8.1964	CHAIX François
		11. 2.1966	MICHEL Cédric-Laurent (dès le 1.02.95)

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE  
DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1er janvier 1995

<u>Date d'entrée en fonction</u>	<u>Date d'entrée en fonction</u>
22. 6.1962 BAECHLER Jean-Félix	1. 9.1983 PEILA Louis
23.10.1964 KEMPF Jean-Charles	1.10.1983 REY René
9.10.1965 DUNANT André	1.12.1983 HEYER-BERTHET Martine
25. 2.1966 BALLAND Serge (jusqu'au 30.06.95)	(déjà magistrat du 1.6.72 au 31.12.77)
25. 2.1966 REYMOND Christian	1. 2.1984 JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
31. 1.1969 WEBER Pierre-Christian	1. 7.1985 NARDIN Claude-Nicole
30. 5.1969 PAGAN Jean-Pierre	1. 3.1986 RUFFIEUX Jean
4. 6.1971 TUCHSCHMID Axel	1. 3.1986 MARQUIS Pierre
30. 6.1971 HEYER Pierre	1. 4.1986 MANFRINI Chantal
1. 6.1972 MARTIN-ACHARD Dominique (jusqu'au 30.06.95)	1. 4.1986 STRUBIN Jean-Marc
1. 6.1972 BERTOSSA Bernard	1. 8.1986 CASSANELLI Suzanne
1. 6.1972 DEMEULE Pierre-Yves	18. 9.1986 LAEMMEL JUILLARD Valérie
1. 9.1973 DAMI Roger (jusqu'au 31.01.95)	1. 9.1989 LUSCHER Thierry
5.10.1973 FAVRE Dominique	1.11.1989 ROTEN Jean-Nicolas
22. 3.1974 BARBEY Carole	1. 2.1990 DELIEUTRAZ Jacques
13. 9.1974 GEIGER Stéphane	1. 6.1990 CROCHET Jean-Louis
31. 1.1975 BONNEFEMME-HURNI Eliane	1. 6.1990 WENGER Claude-François
20. 6.1975 DAOUDI BEUCHAT Yvette	1. 6.1990 DUMARTHERAY Daniel
1.10.1975 STEMBERGER Vladimir	1. 6.1990 THELIN Philippe
1. 1.1976 TREMBLEY Jean-Pierre	1. 6.1990 JUNOD Christine
25. 6.1976 COMTE FONTANA Anne-Françoise	1. 6.1990 MALFANTI Leonardo
17. 9.1976 MIRIMANOFF Jean-Franklin	11.10.1990 MATHEY Denis
1. 6.1977 JACOT-DES-COMBES Marguerite	29.11.1990 COQUOZ Christian
16. 9.1977 BARBEY Richard	11.04.1991 ESPOSITO Stéfane
1. 6.1978 PFISTER-LIECHTI Renate	1.09.1991 CUENDET Isabelle
1. 2.1980 MURBACH Christian	13.04.1992 KASPER-ANSERMET Laurent
10. 4.1981 WEGELIN Sylvie	(déjà magistrat du 18.4.85 au 31.5.90)
8. 5.1981 CRIBLET Michel	1.09.1992 TANQUEREL Thierry
23. 4.1982 SORDET Christine	14.01.1993 AVERSANO Salvatore
1. 7.1982 SCHUCANI Dominique	(déjà magistrat du 1.6.78 au 31.8.86)
25. 2.1983 STALDER Antoinette	1.05.1993 BOVY Laure
25. 2.1983 PERRAUDIN Paul	1.10.1993 PROZ JEANNERET Fabienne
25. 3.1983 GRANDJEAN Yves	18.02.1994 CHAIX François
25. 3.1983 CURTIN Pierre	1.02.1995 MICHEL Cédric-Laurent
1. 6.1983 SERMIER Maria-Claude	13.02.1995 PAYCHERE François

R E P A R T I T I O N   P O L I T I Q U E  
D E S   M A G I S T R A T S   J U D I C I A I R E S  
D E   C A R R I E R E

Situation au 1er janvier 1995

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>Ecologistes</u>
Ministère public		BERTOSSA Bernard Procureur général MALPANTI Leonardo (jusqu'au 9.01.95) CUENDET Isabelle PAYCHERE François (dès 13.02.95)	KASPER-ANSERMET Laurent Procureur CHAIX François	AVERSANO Salvatore Procureur COQUOZ Christian ESPOSITO Stéfane (jusqu'au 30.6.95)	
Cour de Justice	BALLAND Serge (jusqu'au 30.6.95) WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves	HEYER Pierre STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine FAVRE Dominique	REYMOND Christian MARTIN-ACHARD Dominique (jusqu'au 30.6.95) BARBEY Richard TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate (dès le 1.7.95)	KEMPF Jean-Charles PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite	
Tribunal administratif	BONNEFEMME-HURNI Eliane	TANQUEREL Thierry	SCHUCANI Dominique GRANDJEAN Yves	BOVY Laure	
Tribunal de première instance	BAECHLER Jean-Félix MIRIMANOFF Jean-F. CURTIN Pierre PEILA Louis	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie CASSANELLI Suzanne	PFISTER-LIECHTI Renate (jusqu'au 30.6.95) SERMIER Marie-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL-JUILLARD Valérie	CRIBLET Michel MURBACH Christian JACQUEMOUD Laura MANFRINI Chantal ROTEN Jean-Nicolas RUFFIEUX Jean (dès le 1.7.95)	
Instruction  (1 poste vacant)	BARBEY Carole STEMBERGER Vladimir MARQUIS Pierre MATHEY Denis	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques MALPANTI Leonardo (dès 10.01.95)	TREMBLEY Jean-Pierre SORDET Christine CROCHET Jean-Louis JUNOD Christine	PERRAUDIN Paul RUFFIEUX Jean (jusqu'au 30.6.95) ESPOSITO Stéfane (dès le 1.7.95)	WENGER Claude-F THELIN Philippe
Justice de Paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	DAMI Roger (jusqu'au 31.01.95) MICHEL Cédric-Laurent (dès 1.02.95)		
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne Françoise	DUNANT André		
Total : 65 magistrats (+ 1 poste vacant)	14	16	18	15	2
100 %	21,54 %	24.61 %	27.69 %	23.08 %	3,08 %

REPARTITION POLITIQUE  
DES MAGISTRATS JUDICIAIRES  
NON DE CARRIERE  
NON COMPRIS  
LES JUGES PRUD'HOMMES  
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS  
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS

Situation au 1er janvier 1995

<u>Juridiction</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>Travail</u>	<u>Mouvement patriotique genevois</u>	<u>Ecologistes et hors parti</u>
COUR DE JUSTICE suppléants	FIVAZ Jean-Cl. VESELY Vladimir MORAND Pierre GREBER Pierre ULMANN Claude BLASER Patrick	CARERA Jean-Pierre HERITIER LACHAT Anne	MOREILLON Claude SCHELLENBERG Patrick ALVES DE SOUZA Eric CHAPPUIS Benoît ENGEL VON GUNTEN Veronique STICKEL Gilles	MONTAVON Gérard			
COUR DE CASSATION suppléants	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain	DROIN Jacques	MAYE Jean			(hors parti) ROTH Robert
	BROSSET Didier	CRETTAZ Jean-Marie	PONCET Dominique	OEDERLIN Pierre SCHNEEBERGER Maurice			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF suppléants	de BOCCARD Philippe	VIMIC Nathalie	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario- Dominique			
TRIBUNAL CONFLITS							(hors parti) ENGEL Pierre-H (30.4.95) MARTIN-ACHARD Pierre
ère INSTANCE et INSTRUCTION suppléants	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASGHAR Patrick	LAEMMEL Arlette BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane (1 juge en suspens)	LACOUR Claude STICKEL-CICUREL Josiane	MEHLING Henri COTTIER Jacques BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques			(écologiste) MANDOFIA Marin
Assesseeurs TRIB. POLICE		DROZE Jean-Claude	SCHERRER Maurice	BERTA Jean-Jacques	WILLENER Jacqueline		
Assesseeurs H.ACCUSATION	PORTALES Jean-Jacques	ROSSELET Yvette					
Asses. suppl. P & CH.ACCUS.		JORIMANN Michel PACHOUD Pierre	MARFURT Christiane	LACHAVANNE Albert CHAUFFAT Albert GROB Jean	CHARPÉ Veréna	JENNI Hermann	
TRIBUNAL JEUNESSE suppléants	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
médecins			SEIGNE Jean-Maurice	VARONIER Hubert-Silvio			
pédagogues		RUFER Jacques	FILLIETTAZ Claire				
suppl.médec.	HUGUENIN Michel	MUHLETHALER Maurice		DAYER Louis			
suppl.pédag.	SORMANI Jean-Jacques JOURNET Roger			BESSON Marie-Josèphe			
JUSTICE DE PAIX suppléants	CORBAT Jean-Louis	WEYENETH-WUARIN Ariane	SAMBETH GLASNER Birgit MICHEL Cédric-L. (jusqu'au 31.1.95) ZELLWEGER Christophe (dès le 1.2.95)				
TOTAL : 78	17	17	19	18	2	1	4
100 %	21,79 %	21,79 %	24,36 %	23,08 %	2,57 %	1,28 %	5,13 %

## EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1994

- 22.01.1994      Décès de M. Edouard DREXLER, juge retraité, ancien substitut du Procureur général, ancien juge et Président du Tribunal de première instance, de la Cour de justice et de la Cour de cassation.
- 27.01.1994      Grand Conseil : - Election de Mme Christine JUNOD, substitue du Procureur général, à la fonction de juge d'instruction, en remplacement de Mme Suzanne CASSANELLI, élue juge au Tribunal de première instance.  
Serment et entrée en fonction : 27.01.94.
- Election de M. Roland HAEBERLI, retraité, à la fonction de juge assesseur, représentant les locataires, au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. Paul DUNNER, élu le 24.06.93 et qui a renoncé à son élection, remplaçant M. Pierre MONTFORT, atteint par la limite d'âge dès le 1.02.94.  
Serment : 27.01.94  
Entrée en fonction : 1.02.94.
- 1.02.1994      Engagement de M. Franco CURTI, en qualité de greffier-juriste des Baux et loyers.
- 17.02.1994      Grand Conseil : - Election de Me François CHAIX, avocat et assistant à la Faculté de droit, à la fonction de substitut du Procureur général, en remplacement de Mme Christine JUNOD, élue juge d'instruction.  
Serment et entrée en fonction : 18.02.94.
- Election de Me Raymond COURVOISIER, avocat et juge suppléant à la Cour de justice, ancien juge suppléant à la Justice de paix, à la Chambre des tutelles, et à la Chambre pénale de l'enfance, à la fonction de juge à la Cour de cassation, en remplacement de M. Pierre DINICHERT, décédé.  
Serment : 18.02.94.  
Entrée en fonction différée : 1.04.94.
- Election de M. Jean MAYE, juge à la Cour de cassation, à la fonction de vice-président de cette juridiction, en remplacement de M. Pierre DINICHERT, décédé.  
Entrée en fonction : 17.02.94.
- Election de Mme Nicole VALLI JAQUET à la fonction de juge assesseur (représentant les locataires), au Tribunal des baux et loyers, dès le 1.07.94, en remplacement de M. François BERDOZ, atteint dès cette date par la limite d'âge.  
Serment : 18.02.94.
- 9.03.1994      Décès de M. Gilbert MOUNOUD, huissier du Procureur général.
- 11.03.1994      Décès de M. Jean-Michel SEITZ, analyste en informatique auprès de l'administration du Palais.

24.03.1994 Grand Conseil : - Election de Me Patrick ELASER, avocat, ancien substitut du Procureur général, ancien juge d'instruction et ancien juge au Tribunal de première instance, à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice, dès le 1.04.94, en remplacement de Me Raymond COURVOISIER, élu, dès cette date, juge à la Cour de cassation.  
Serment : 24.03.94.

- Election de Me Pierre MARTIN-ACHARD, avocat, à la fonction de Président suppléant du Tribunal des conflits, dès le 1.07.94, en remplacement de Me René JEANRENAUD, atteint dès cette date par la limite d'âge.  
Serment : 24.03.94.

25.03.1994 Ordre des Avocats : Assemblée générale annuelle. Election de Me Pascal MAURER, vice-bâtonnier, comme Bâtonnier, en remplacement de Me Bruno DE PREUX (fin de mandat).  
- Election de Me Luc ARGAND, comme vice-bâtonnier, et, comme membre du Conseil, de Me Benoît CHAPPUIS et de Me Bertrand GROS, en remplacement de Me Bruno DE PREUX et de Me Olivier MACH, non rééligible.

28.04.1994 Grand Conseil : - Election de M. Axel TUCHSCHMID, juge au Tribunal de première instance, à la fonction de juge à la Cour de justice (poste nouveau en raison du transfert de la Chambre d'accusation à cette juridiction, dès le 1.09.94.  
Serment : 28.04.94.

- Election des présidents et vice-présidents de juridiction, dès le 1.06.94 jusqu'au 31.05.96 :

	<u>Présidents</u>	<u>Vice-présidents</u>
Cour de cassation	M. Jean MAYE	M. Jacques DROIN
Tribunal administratif	Mme Eliane BONNEFEMME-HURNI	M. Thierry TANQUEREL
Collège des juges d'instruction	---	M. Paul PERRAUDIN
Justice de paix/ Chambre des tutelles	Mme Yvette DAUDI BEUCHAT	M. Thierry LUSCHER

22.05.1994 Décès de Me Lilia Marie de CAZOTTE de BAC, ancienne avocate.

20.06.1994 Départ à la retraite de Mme Marthe SANDONA, greffière-adjointe du Tribunal des baux et loyers.

23.08.1994 Décès de M. Adrien DECOSTERD, ancien principal clerc d'avocat.

17.09.1994 Décès de Me Arnold WIDMER, avocat.

25.09.1994 Décès de Me Christian SORDET, avocat, auteur de Tables de freinage (Semaine judiciaire 1953/545-556).

27.09.1994 Démission de Mme Antoinette SALAMIN, juge et vice-présidente du Tribunal de première instance, ancien substitut du Procureur général, avec effet dès le 1.01.95.

28.09.1994 Décès de Me Pierre AUDEOUD, avocat, ancien Bâtonnier.

- 04.10.1994 Décès de M. William DUNAND, juge et doyen retraité de l'Instruction, ancien juge et Président de la Cour de cassation.
- 06.10.1994 Démission de Mme Catherine KUFFER-GALLAND, de sa fonction de juge suppléante de la Justice de paix / Chambre des tutelles, avec effet dès le 1.01.95.
- 17.11.1994 Grand Conseil : - Election de M. Jean-Nicolas ROTEN, juge d'instruction, à la fonction de juge au Tribunal de première instance, dès le 1.01.95, en remplacement de Mme Antoinette SALAMIN, vice-présidente de cette juridiction, démissionnaire dès cette date.  
Serment : 17.11.94.
- Election de M. René REY, juge au Tribunal de première instance à la fonction de vice-président de cette juridiction, dès le 1.01.95, en remplacement de Mme Antoinette SALAMIN, démissionnaire.
- 18.11.1994 Démission avec effet au 1.02.95 de M. Roger DAMI, juge de paix et à la Chambre des tutelles, ancien Président de cette juridiction, et ancien Président de l'Association des magistrats.
- 23.11.1994 Décès de M. Robert GINDRAT, ancien juge assesseur au Tribunal de police.
- 25.11.1994 Association des magistrats : Assemblée générale.  
Réélection comme membres du Comité, de M. Pierre-Yves DEMEULE, Président de la Cour de justice, réélu également Président de l'Association; de Mmes Valérie LAEMMEL-JULLIARD et Suzanne CASSANELLI, et de M. Jean-Marc STRUBIN, juges au Tribunal de première instance.
- 01.12.1994 Entrée en fonction de Me Quynh STEINER, en qualité de greffière-juriste adjointe aux Baux et loyers.
- 08.12.1994 Grand Conseil : - Election de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, Présidente du Tribunal de première instance, à la fonction de juge à la Cour de justice, dès le 1.07.95, en remplacement de M. Serge BALLAND, atteint, dès cette date, par la limite d'âge et retraité.  
Serment : 8.12.94.
- Election de Me Birgit SAMBETH-GLASNER, avocate, à la fonction de juge suppléante à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, dès le 1.01.95, en remplacement de Mme Catherine KUFFER-GALLAND, démissionnaire à cette date.  
Serment : 8.12.94.
- 15.12.1994 Grand Conseil : - Election de M. Leonardo MALFANTI, Substitut du Procureur général, à la fonction de juge d'instruction, dès le 10.01.95, en remplacement de M. Nicolas ROTEN, élu juge au Tribunal de première instance, dès le 1.01.95.  
Serment : 15.12.94.
- Election de M. Cédric-Laurent MICHEL, avocat et juge suppléant à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, à la fonction de juge à cette juridiction, dès le 1.02.95, en remplacement de M. Roger DAMI, démissionnaire (retraite anticipée) dès cette date.  
Serment : 19.01.95.